L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 11 SEPTEMBRE 1858.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES:
G. F. WEISSE, E. DUFOUR,
L. DUVERGER, S. HARBY.
Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 11 SEPTEMBRE.

AUX ABONNÉS DU 1er DISTRICT.

Le porteur qui distribue l'*Abeille* dans le 1er district, entre les rues du Canal et Julie, étant malade depuis quelques jours, nous prions ceux de nos abonnés qui ne recevraient pas régulièrement le journal de le faire remettre dans nos bureaux.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine," à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par N. Vignié—A midi, à la Bourse St Louis—Belle femme esclave avec, sans réserve et à crédit; plus, l'esclave Joseph (26 ans) de la succession J. L. As[illegible].

Par M. Barnett Jr.—Chemises et caleçons, pantalons, bas, etc.

Par le shérif—A la Bourse St Louis, un terrain avec bâtisses, au faubourg Trème, face à la rue Prieur—Au No 2? rue Jefferson, des ferblanteries.

Relations extérieures.

La question du Paraguay préoccupe beaucoup le cabinet de Washington. Il est évident que le gouvernement veut en finir avec le dictateur Lopez. Le journal officiel a publié à ce sujet un article qui ne laisse aucun doute sur les intentions et les projets du président. Dans cet article, écrit avec vigueur et émanant selon toute probabilité de la Maison Blanche, l'indemnité pécuniaire est posée comme condition première du rétablissement des rapports d'amitié entre le Paraguay et les Etats Unis.

Plusieurs citoyens américains ont été, on se le rappelle, chassés de la république par Lopez, après que celui-ci eut arbitrairement confisqué leurs biens. Un pareil attentat doit être expié par une ample réparation, et M. Buchanan paraît prêt à l'exiger. Notre pavillon a été insulté, il est vrai; un fort a fait feu sur un de nos steamers. Mais la diplomatie a réglé aisément des différends de cette nature. Le gouvernement incriminé se tirera d'affaire en désavouant un officier ou en attribuant à l'imprudence de quelque subalterne les actes qui lui sont imputés.

Ici il y a plus qu'une insulte au pavillon; des négociants américains, établis au Paraguay, ont été indignement spoliés. Il [illegible] donc à leur gouvernement [illegible] d'exiger une indemnité qui les replace dans la [illegible] condition où ils se trouvaient avant la confiscation de leurs biens et leur compter l'intérêt légitime que leur aurait rapporté leur industrie. C'est là l'opinion qu'exprime l'*Union*, et nous avons tout lieu de croire que c'est celle du président.

Nous savons bien que l'on recommande la [illegible] aux forts et qu'on leur reproche volontiers la sévérité qu'ils déploient parfois envers les faibles. On conviendra que les Etats Unis, dans leurs différends avec les petites républiques de l'Amérique du Sud, ont toujours fait preuve d'une modération que l'on pourrait qualifier de faiblesse, si l'on ne savait combien il leur répugne de sévir contre leurs voisins. Voilà plus de deux ans que nous demandons vainement à la Nouvelle Grenade une satisfaction quelconque pour le massacre d'un grand nombre de nos compatriotes à Panama, et des garanties pour la sécurité des voyageurs qui traversent l'isthme, soit pour aller en Californie, soit pour en revenir. Le cabinet de Bogota a fait [illegible] la sourde oreille, et nous n'en avons encore rien obtenu, pas même une promesse. Il a même d'abord repoussé d'une manière fort impertinente nos légitimes réclamations. On a négocié, mais tous les efforts de la diplomatie sont venus échouer contre la mauvaise volonté et la mauvaise foi de l'administration de Bogota. Il eût été facile aux Etats-Unis d'agir sommairement et de mettre en état de blocus les ports néo-grenadins [illegible] justement parce que la puissance est [illegible] que l'on aurait pu leur reprocher d'en abuser. On admettra cependant qu'il y a des bornes à la modération, et que la patience doit finir par se lasser quand on prend un malin plaisir à l'éprouver.

Quoi qu'il en soit la transaction avec la Nouvelle-Grenade [illegible] n'y a pas grand danger. Nous sommes à une petite distance de ses rivages, et les Américains qui traversent son territoire sont maintenant sous la protection de leur gouvernement. Mais nous devons, dans l'intérêt de [illegible] nous montrer de moins bonne [illegible] envers le Paraguay, un pays [illegible] du dictateur qui asservit ce malheureux pays. C'est [illegible] la modération des Etats Unis qui a enhardi ce dernier et qui l'a encouragé à persévérer dans le système de [illegible] persécution qu'il a exercé envers nos compatriotes. Il apprendra enfin à nous respecter, car, comme nous [illegible] plus haut, le président cette fois est bien décidé à agir avec vigueur.

L'escadre est prête à mettre à la voile; elle se compose de bâtiments parfaitement armés et équipés et d'un tirant d'eau assez faible pour pouvoir remonter la rivière du Paraguay. Dans le cas où Lopez tenterait de s'opposer à leur passage, ils ont l'ordre de détruire les fortifications de Humaïta et [illegible] qui défendent les approches de la capitale. Nous doutons cependant que nos marins soient obligés d'en venir à cette extrémité. Lopez est prudent quand il a affaire à plus fort que lui, et lorsqu'il comprendra que les Etats Unis sont bien décidés à obtenir justice [illegible] s'empressera de leur accorder réparation et indemnité.

CORRESPONDANCE PARISIENNE.—Notre correspondant de Paris nous adresse une lettre pleine d'intérêt que l'on trouvera aujourd'hui dans nos colonnes et sur laquelle nous appelons l'attention de nos lecteurs. Il y est également question des remarquables sujets que M. Boudousquie a engagés en France pour le théâtre de la Nouvelle-Orléans. Nous ajouterons seulement que Mlle Lafranque, engagée comme Falcon, partagera cet emploi avec Mlle Paola(?), qui, en raison de sa voix franche et légère, chantera les rôles des chanteuses légères de grand opéra.

MORMONS ET GENTILS.—Un gentil, M. Wm J. Osborn, a été élu à la législature d'Utah. On pense que c'est le seul gentil qui siégera dans la chambre des représentants du territoire.

MICHIGAN.—Les démocrates du Michigan se sont réunis en convention le 3 septembre, à Detroit et ont désigné comme candidats: M. Charles E. Stuart, pour les fonctions de gouverneur; M. George C. Monroe, pour la place de lieutenant gouverneur; et M. J. P. King, pour le poste de secrétaire d'Etat.

MARCHANDISES A BON MARCHÉ.—La maison Danziger, au coin des rues Robertson et Orléans et 125 rue des Remparts, est toujours une des premières qui reçoivent leurs marchandises de nouvelle saison. Du reste, on trouve d'un bout à l'autre de l'année, dans les deux magasins de M. Danziger, tout ce que l'on peut désirer en fait d'articles de vêtements et de modes. Son assortiment, à cette heure, est au grand complet, et nous croyons un devoir d'en recommander l'examen à sa nombreuse clientèle. Comme toujours, il vend ses marchandises à des prix extrêmement réduits.

BATON ROUGE.—Les journaux de Baton Rouge nous apprennent que l'état sanitaire de cette ville est loin d'être satisfaisant. La plupart des décès qui y ont eu lieu dernièrement ont été, disent les médecins, causés par la fièvre jaune. On en a constaté sept pendant quatre jours.

Le bateau à vapeur *Compromise*, capitaine Sallis, partira ce matin, à 10 heures, pour la Balise. Il remplace le *Gov. Bullock*(?). Le *Compromise* est mouillé au pied de la rue St Louis.

Aux Editeurs.

CONSULAT DE FRANCE.
Nouvelle-Orléans, le 10 septembre 1858.

Messieurs,

La souscription en faveur des inondés, qui a été ouverte au Consulat de France, a produit une somme de [illegible]. Ce résultat très satisfaisant l'aurait été plus encore si je n'avais pas compris que je devais m'arrêter [illegible] la bienfaisance si inépuisable des habitants de la Nouvelle-Orléans ayant aujourd'hui de nouveaux et bien nombreux malheurs à soulager.

A défaut d'un comité auquel j'aurais pu remettre ces fonds, j'ai dû, d'après le conseil de mes amis, me décider à les répartir moi-même entre les diverses paroisses qui ont le plus souffert. J'ai donc remis les fonds à quelques personnes honorables habitant sur les lieux, en les priant de vouloir bien se charger de la distribution sans distinction de nationalité.

En me servant de votre estimable journal, qui s'est fait déjà l'interprète de mon appel, pour remercier toutes les personnes qui ont répondu, je prends en même temps la liberté de les prévenir qu'elles peuvent se présenter chaque jour à mon consulat pour vérifier le résultat obtenu, et la façon dont il a été fait usage de leurs dons.

Veuillez recevoir, Messieurs les rédacteurs, les assurances de mes sentiments dévoués.

Le Consul de France,
Cte MÉJAN.

MM. les Editeurs de l'Abeille de la Nlle. Orléans.

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

ELECTIONS AU KANSAS—St-Louis, 10 septembre—Des avis de Leavenworth disent que Denman, le candidat du parti des Etats sans l'esclavage, a été élu maire de cette ville.

La mission au Paraguay.

Washington, 10—Le juge Bowlin a accepté la mission au Paraguay qui lui a été offerte par le président.

FORTE FAILLITE.

New-York, 10 sep—On annonce la suspension d'une maison spéculant sur les sucres et les cafés—on ne mentionne pas le nom de la maison—Son passif est porté à $300,000, mais son actif est très fort.

Marchés de l'Ouest et du Nord.

St-Louis, 10—La farine languit à $5 et 5 75; blé ferme à 95 cts et $1 17; maïs jaune 60 à 62; chanvre 95 à 95; tabac 4 60 à 9 30.

Cincinnati, 10—Farine à $4 70 à 4 80—baisse de 10 cents; avoine peu demandée à 36; whisky 20½; provisions sans changements.

New-York, 10—Le coton est ferme; vente de ce jour, 1000 balles; farine languissante; maïs recherché à 64 et 66 le mélangé; jambon [illegible], épaules 6 1/2 6¾; sucre ferme à 7 et 8 1/4, celui de la Louisiane 7½; café tenu à 9½ à 11.

Etats des rivières—St-Louis, 10—Toutes les rivières tributaires ainsi que le Mississipi et l'Ohio baissent.

Steamboats—Vicksburg, 10—Le Magnolia et le Music sont passés ici aujourd'hui, descendant, à midi; le Ben Franklin à 10 heures hier soir.

CHRONIQUE LOCALE.

On nous prie de dire que le commencement d'incendie qui a eu lieu au No 136, rue de Chartres, s'est déclaré dans les dépendances du journal qui occupe cette maison et non dans le magasin de M. Bernard.

FIÈVRE JAUNE.—Le rapport officiel du Bureau de Santé constate que le nombre de décès causés par la fièvre jaune, dans les vingt-quatre heures expirées jeudi 9 du courant, à midi, s'est élevé à soixante quatre, c'est-à-dire quinze de plus que dans les vingt-quatre heures précédentes.

HOPITAL DE CHARITÉ.—Il y a eu 20 décès à cette institution, produites par la fièvre jaune, durant les 24 heures terminées hier soir, à 6 heures. Le rapport de la semaine expirée à la même heure, est comme suit:

Admis [différentes maladies]	293
Renvoyés guéris [90 de fièvre jaune]	202
Morts [11? de fièvre jaune]	1?0
En traitement [différentes maladies]	668

INCENDIE.—Le feu s'est déclaré jeudi, à minuit, dans la fabrique de cigares de M. Acebal, rue Amour, entre Espagne et Mandeville. La propriété et une maison occupée par Mme Mango, ont brûlé. Le stock de tabac, évalué à huit mille piastres, a été détruit. Plusieurs voisins ont perdu leurs meubles et leur linge. La perte est d'environ dix mille piastres.

RECORDER SUMMERS.—Adam Baker a été envoyé hier devant la Première Cour de District, par le recorder assistant Monroe, pour avoir grièvement blessé Adam Frank d'un coup de couteau, dans la rue des Remparts.—Cautionnement de $500.

Dan. Hildreth, encoignure Erato et Constance, devra se présenter devant le même tribunal pour répondre à l'accusation de violation des ordonnances.—Cautionnement de $250.

Thomas Ferguson, que Pat. Connor accusait de l'avoir assailli et d'avoir failli l'étrangler, a fourni un cautionnement de $250 pour répondre de sa bonne conduite. Le tribunal l'a condamné à cinq piastres d'amende ou un mois de prison.

Barbara Schearer se plaint d'avoir été battue par Wm O'Bryan, qui, dit-elle, a voulu frapper son mari.

John McRoberts, encoignure Jackson et Liberty, a été envoyé devant la Première Cour pour avoir grossièrement insulté F. McCormick parce que ce dernier ne voulait pas lui permettre d'emporter des barbais(?) auxquels le prévenu croyait avoir droit. L'affidavit ajoute que M. Roberts a essayé de se servir d'une hachette, en se querellant avec McCormick.

Catherine Driscoll, pour avoir battu Ann Carlin, a fourni un cautionnement, puis a été condamnée à cinq piastres d'amende ou un mois de prison.

M. Moore, capitaine du bateau à vapeur Red Chief, a dû acquitter une amende de vingt cinq piastres parce qu'il ne s'est pas conformé à l'ordonnance qui a trait aux wharves.

J. T. Collins n'ayant pu fournir un cautionnement de $50 pour répondre de sa bonne conduite, passera un mois à la maison de travail.

Martin Dunn, cabman, cinq piastres pour s'être enivré et s'être endormi dans son cab.

RECORDER WILTZ.—Chas. F. McCormick, dont le nom figure plus loin, a été condamné à cinq piastres d'amende parce qu'il n'avait pas acquitté la licence de son dray.

Jean Baptiste Collins est accusé d'avoir troublé la paix d'une dame atteinte de la fièvre jaune.—Cautionnement de [illegible].

F. Busby se plaint d'avoir été frappé par Henry Hewns(?).

John Wolf, qu'on soupçonne d'avoir un lot de cuivre volé sur une habitation, restera en prison en attendant l'interrogatoire.

RECORDER LONG.—Le recorder Long a condamné hier Fred. Glass à vingt cinq piastres d'amende pour avoir assailli John Gernon à l'encoignure Montégut et Casacalvo.

RECORDER ADAMS.—Matthew Harkes, encoignure St Marie et Chippewa, devra répondre, le 13 du courant, à l'accusation d'avoir violé les ordonnances.

LARCIN.—J. Raney a été arrêté hier soir, par l'officier LaBarre, sous l'accusation de larcin, et Antoine Garcia comme accessoire par le fait d'avoir reçu un lot d'objets volés.

Correspondance parisienne de l'Abeille.

Paris, le 19 août 1858.

Messieurs,

Je vous ai annoncé, dans ma dernière lettre, l'engagement probable de Mlle Cordier au théâtre d'Orléans. Je comptais pouvoir vous confirmer aujourd'hui cette excellente nouvelle. Malheureusement un incident imprévu vient de bouleverser les combinaisons et remettre en question une affaire qui semblait terminée. L'événement s'est produit, ces jours derniers, sous une forme qui vous paraîtra arbitraire, bien qu'elle soit conforme à la lettre des priviléges accordés aux lauréats du Conservatoire. Voici le fait:

Mlle Cordier se croyant libre de choisir la scène de ses débuts, signe un engagement pour le Théâtre d'Orléans, sur la base de mille piastres par mois; mais, il arrive que ce droit ne lui appartient pas, et, qu'en vertu d'un privilége accordé aux Théâtres Impériaux de Paris, elle doit la primeur de son talent à l'un des établissements subventionnés par le gouvernement. Or, l'Opéra qui [illegible] invoque ce privilége et signifie à la jeune artiste qu'elle fait désormais partie de sa compagnie lyrique. Frappée ainsi dans ses intérêts et dans sa liberté d'action, Mlle Cordier résiste et refuse d'accéder aux ordres qu'on lui impose. L'Opéra comique insiste et menace. L'artiste indignée s'emporte, proteste, et se dispose à y aller aussi de son côté. Battu sur ce terrain l'adversaire de Mlle Cordier a recours aux moyens énergiques. Le ministère d'Etat intervient; la discussion est ouverte. L'un fait valoir son privilége, l'autre invoque son engagement signé de bonne foi. Enfin, les parties ayant été entendues, le ministre donne gain de cause au porteur du privilége, conformément à ce principe de jurisprudence, que nul n'est censé ignorer la loi. Le Théâtre d'Orléans se montre alors et proteste avec énergie, mais la chose est jugée en dernier ressort, tous ses efforts sont inutiles. Mlle Cordier doit, bon gré, malgré, chanter à Paris.

Y chantera-t-elle? Je parierais que non. Vous verrez que, la ruse aidant, le vieil adage "ce que femme veut, Dieu le veut" aura encore une fois raison. Attendez-vous donc à applaudir cet hiver ce gracieux rossignol que l'on conquerra pour vous, en dépit des priviléges, des Théâtres Impériaux et des ministères d'Etat.

En attendant la solution de cette affaire je dois enregistrer un autre engagement, non moins important, terminé sans encombre bien qu'il s'agisse encore cette fois d'un grand prix du Conservatoire au concours de l'année dernière. J'ai nommé Mlle Lafranque. Cette artiste qui tiendra au Théâtre d'Orléans l'emploi de première forte chanteuse—*Falcon*—doit produire un grand effet à la scène car elle réunit toutes les qualités dramatiques et vocales qui enlèvent le public—c'est-à-dire une voix splendide, du sentiment, de la chaleur, un beau galbe et de la physionomie.

A côté des grandes cantatrices que je viens de nommer, il faut citer encore les engagements de deux artistes exceptionnels, qui ont ici une certaine célébrité: M. LOCART(?), premier fort ténor; M. LUCIEN BOURGEOIS, premier ténor léger. M. Louaut(?) possède une grande et belle voix, de la jeunesse et le physique de son emploi.—M. Bourgeois est un chanteur de goût, un comédien distingué, un musicien accompli. Du reste, il est classé parmi les meilleurs ténors légers de France.

Avec M. TASTE, chanteur de mérite, comme première basse noble—la jolie Mme FETTERT VADÉ, comme première dugazon, et M. MATSMER(?), comme 3ème ténor, votre compagnie lyrique sera complète, moins un baryton qu'il faut encore trouver pour remplacer l'infortuné Rauch.

Les artistes devant remplir les cadres vides de la troupe dramatique sont également engagés. Voici leurs noms et leurs titres à votre bienveillance: Mme BOURBVILLE(?), forte jeune, premier rôle—Premier rôle—ayant joué à l'Odéon et à la Porte St-Martin.

Mme LUCIEN BOURGEOIS—Jeune première—Premiers rôles—Jeune, jolie, du talent.

M. UTKE(?)—Fort jeune premier rôle—Premiers rôles—du mérite—ayant tenu un emploi dans les théâtres de Paris.

M. GREVIN—Jeune premier—Jeune premier rôle—sortant du théâtre de Lille.

M. JOLY—Troisième rôle—2me et 3me basse—bonne acquisition—sortant de la Haye.

M. VADÉ, régisseur général—Six choristes.

Selon toute probabilité la joyeuse volée que je viens de vous présenter quittera la France dans le courant de septembre par le Vanderbilt. Puissent-ils arriver rapidement dans votre port!

En attendant restons à Paris. Nous y retrouverons encore des connaissances Louisianaises. En voici une entr'autres:—

Vous souvient-il d'une charmante jeune femme qui portait, avant son mariage, d'une bien courte durée, le nom populaire, dans l'art dramatique, de "Monrose?"—Oui, n'est-ce pas? Eh bien! je l'ai retrouvée ici riche de jeunesse, de beauté, et, de plus, d'un talent vocal excessivement remarquable. Mlle Monrose m'est apparue dans un concert donné par Duprez au profit des pauvres de l'île d'Adam. Le succès de notre belle compatriote a été complet, et si, comme on l'assure, elle se destine au théâtre, tout porte à croire qu'elle arrivera sous peu à l'une des premières scènes lyriques de Paris.

Ceci me rappelle que je vous ai annoncé prématurément l'engagement de Tamberlick au grand opéra. Le célèbre ténor reste décidément aux Italiens. Cette décision contraria, dit-on, très vivement, Félicien David, qui comptait sur cette grande voix pour l'ouvrage qu'il vient de mettre, avec Mery pour les paroles, à l'étude au grand opéra. L'œuvre en question se nomme "*Le dernier jour d'Herculanum.*"

C'est encore m'occuper de musique que de vous entretenir de celle que l'homme porte en lui et que M. Collongne fait entendre à l'aide d'un instrument de son invention, le Dynamoscope. Une des plus curieuses expériences de cette nouvelle découverte, c'est d'écouter l'harmonie douce qui se produit au bout des doigts de l'homme qui dort. A l'état de veille, les sons deviennent plus intenses et l'harmonie perd de sa correction. Chez la femme le bourdonnement est toujours plus régulier, plus suave. Le chat, le chien, le lapin, le cheval, le poulet, ont tous comme l'homme une musique interne. Cette musique est, chez ce dernier, l'indice certain de la vie. D'après M. Collongne elle ne cesse qu'avec l'existence et se produit d'une façon audible même dans les cas les plus développés de léthargie. Donc, à l'aide de ce phénomène qui a son siége dans le système nerveux et non dans les muscles, comme on pourrait le croire, la mort apparente n'est plus à redouter, on pourra toujours s'assurer que la vie est éteinte avant l'inhumation.

Des morts aux esprits la transition est naturelle. Vous parlerai-je des merveilles qu'on leur attribue dans les cercles spiritualistes de Paris? Non. Vous n'y croiriez pas. Je préfère m'en tenir aux choses terrestres. A ce propos je vous dirai que le grand prêtre de la doctrine, le célèbre Hume, parcourt les steppes de la Russie en compagnie d'Alexandre Dumas. Que sortira-t-il de cette association d'un Esprit-homme et d'un homme d'esprit? Le prochain ouvrage de l'illustre romancier nous donnera sans doute le mot de l'énigme.

Puisque je m'occupe de voyageurs célèbres, laissez-moi vous dire que Thalberg et Vieuxtemps viennent de passer à Paris sans s'y arrêter. Le premier va se reposer à Naples, où il possède une Villa princière. Le second se rend à Francfort où l'attend sa famille. Thalberg persiste à étudier le Banjo qu'il se propose d'élever à la hauteur d'un instrument chantant; Vieuxtemps préfère s'en tenir à son violon. Tous deux sont satisfaits de leur tournée en Amérique au double point de vue du succès artistique et monétaire.

En politique, rien d'important. Vous avez su quelle fraternelle accolade la France et l'Angleterre se sont donnée à Cherbourg. Le pays a cru voir dans cette solennelle étreinte le sceau d'une alliance dernièrement encore ébranlée. La confiance s'est rétablie et les affaires, languissantes depuis quelques mois, ont subitement reçu une impulsion nouvelle. Dans cette circonstance l'attitude de la France a été simple mais digne. Confiante dans sa force colossale elle était sincère dans ses protestations d'amitié.

En est-il de même de l'Angleterre? Il est permis d'en douter. Au besoin on trouverait la preuve d'une arrière-pensée dans le ridicule accueil fait par le peuple Anglais au ridicule speech de M. Lindsay. Que penser en effet des insultes gratuites vomies par ce grotesque orateur contre la marine Française, et des applaudissements qui acclament une déclaration de guerre de celle ci.—Cherbourg est un port formidable; un port comme l'Angleterre n'en possède pas. Mais l'Angleterre n'a rien à redouter de ce gigantesque hochet, car des fortifications ne font pas des matelots et les matelots Français seront pris du mal de mer lorsqu'il leur faudra traverser la Manche. Des paroles semblables ne sont elles pas honteuses? Heureusement qu'on ne saurait les prendre au sérieux.

Les journaux que je vous adresse vous donneront la relation officielle du voyage de l'Empereur en Bretagne, voyage qui touche à sa fin,—aussi bien que les détails de la fête du 15 août. Je ne m'y arrêterai donc pas. Je vous renverrai également aux mêmes sources pour les nouvelles de l'Inde et de la Chine qui n'offrent du reste aucun intérêt particulier.

Agréez, etc. E. D.

AUX EDITEURS.

Messieurs,

Puisque tout le monde parle et écrit fièvre jaune j'ai bien le droit de dire mon petit mot, aussi bien que je n'ai jamais fait tout autre chose de ma vie que de traire des vaches. On apprend beaucoup avec ces bêtes-là, puisque c'est elles qui ont enseigné aux hommes à se garantir de la picote. On nous dit aujourd'hui que le meilleur moyen de préserver les hommes de la fièvre jaune, les nègres particulièrement, c'est de les encombrer pêle-mêle, de les fermer de bonne heure et de les déformer tard. Je ne crois pas ça, moi. Sauf respect, les hommes sont comme les vaches; ils ont des poumons et ont besoin d'air nouveau. J'en donne beaucoup à mes vaches non acclimatées et elles s'en trouvent fort bien. Elles ne le disent pas, mais on voit qu'elles sont contentes, car on finit par comprendre les bêtes quand on a vécu longtemps avec elles. On aura beau faire, fièvre jaune entrera toujours par les fenêtres si elle doit entrer; je ne dis pas non, ça agite l'air qui est dans la chambre en tenant les ouvertures fermées, et il arrive, au bout d'un certain temps, qu'on remange l'air qu'on a déjà mangé, ce qui n'est pas sain. Les bêtes savent bien comment se conduire, il n'y a que l'homme qui ne le sait pas, parce qu'il veut toujours avoir plus d'esprit que le bon Dieu ne lui en a donné.

On n'aurait pas dû se contenter d'un fait; ça ne suffit pas à prouver l'histoire d'un chasseur qui prenait note de tout sur un petit cahier. Un jour il donna du potage à un chien qu'il aimait beaucoup, et un quart d'heure après le chien mourut. Il alla de suite écrire sur son petit cahier "le potage tue les chiens" quand il aurait dû mettre "le potage a tué mon chien." Le lendemain il en parla à son ami qui lui dit "erreur, mon vieux, il y a cinq ans que mon chien mange du potage et il se porte à merveille." Alors le domestique du maître du chasseur s'avance et dit à son bourgeois "ce n'est pas le potage qui a tué votre chien, mais un os qui s'y trouvait et qui a étranglé la pauvre bête: Je l'ai vu après qu'il a été mort." Le maître effaça alors ce qu'il avait écrit sur son petit cahier, et écrivit à côté "le potage ne tue pas les chiens" quand à la rigueur il aurait dû se contenter d'écrire "ce n'est pas le potage qui a tué mon chien."

Je crois, Messieurs, qu'il y a peu de faits qui n'aient pas leur os; le principal, c'est d'avoir un serviteur qui le voie pour vous quand il vous échappe.

Votre serviteur, UN VACHER.

INCENDIE DE LA QUARANTAINE DE NEW-YORK.—On lit dans le *Courrier des Etats Unis*:

L'agitation fomentée à Staten Island, touchant le danger de voir la fièvre jaune se propager, a porté les fruits qu'en espéraient probablement les promoteurs. Dans la soirée de mercredi, les habitants des localités qui environnent la Quarantaine se sont réunis en armes, ont marché sur l'hôpital et en ont incendié presque toutes les constructions.

Cet acte de vandalisme s'est accompli ouvertement. Vers 9 h., une bande de 400 hommes s'est portée sur le bâtiment spécialement affecté au traitement de la fièvre jaune. Trente cinq à quarante malades qui s'y trouvaient ont été transportés au-dehors, sur leurs matelas, puis le feu a été mis au bâtiment, et tandis qu'il brûlait, les incendiaires ont veillé à ce que nul secours ne pût être porté.

Est venu ensuite le tour de l'hôpital de la petite-vérole, de toutes les baraques adjacentes, de la salle des morts, et enfin de la maison du docteur Thompson, officier de santé du port. Bref, de tout ce qui composait la Quarantaine, il ne reste que l'édifice en briques, situé près de la grille et affecté aux maladies générales. Cette construction elle-même n'a échappé à la destruction que par suite de l'embarras des incendiaires, pour savoir où transférer les malheureux qui s'y trouvaient renfermés.

Tout cela s'est accompli presque sans difficulté ni résistance, les médecins et employés de la Quarantaine n'ayant par devers eux aucun moyen de soutenir la lutte. Ils se sont bornés à défendre leur vie, menacée à plusieurs reprises: dans une de ces rencontres, un homme a été tué et un autre blessé.

Les auteurs de cette exécution ne paraissent d'ailleurs avoir eu aucun souci de se cacher. Ils ont agi à visage découvert; nombre d'entre eux sont connus et ne songent même pas à décliner la responsabilité de leurs actes. Pour eux, il n'y a dans ce qu'ils ont fait que la chose la plus simple du monde: leur sécurité était troublée par un voisinage incommode; ils se sont débarrassés de ce voisinage. Rien de plus naturel et ils portent à la justice défi de les condamner.

....Les incendiaires de la Quarantaine ont complété, jeudi soir, l'œuvre de destruction commencée la veille. Tous les bâtiments qui avaient échappé à la première exécution, ont été détruits à leur tour—depuis l'hôpital général, jusqu'à la buanderie et au quai de débarquement. De tout ce qui composait le vaste établissement de la Quarantaine, il ne reste plus que quelques pans de mur noircis et chancelant sur leur base.

Ce second acte du drame a été assombri par des détails affreux. Trente à quarante malades, renfermés dans l'hôpital, en ont été extraits, au moment de l'incendie, pour être transportés, à quelque distance de là, et laissés sur l'herbe, exposés à toutes les intempéries de l'air! Le nombre des victimes que pourra faire cette horrible inhumanité reste encore dans le domaine des éventualités: toutefois, on sait déjà que trois au moins de ces malheureux ont succombé. Les médecins et les infirmiers ont eu beau redoubler de zèle et d'énergie, leurs efforts sont nécessairement demeurés impuissants, dans la position désastreuse et le dénuement complet où ils se sont trouvés tout d'un coup jetés.

A la première nouvelle de ces faits, le conseil de salubrité de la ville et les commissaires de l'émigration ont pris des mesures d'urgence, pour parer autant que possible au mal. Des tentes et des secours ont été expédiés sans retard à Staten Island et un camp d'hôpital improvisé sur le terrain même de la Quarantaine. Reste à voir, si le "comité de vigilance" s'arrêtera en si beau chemin, et si la torche ne se promènera pas aussi à travers les tentes, sous prétexte de sécurité publique.

Une force considérable de police a du reste été envoyée sur les lieux. On parlait même dans la soirée, d'acheminer sur Staten Island un corps de milice, pour mettre les émeutiers à la raison. Tout cela vient bien tard, ce nous semble, et c'est jeudi matin que de pareilles précautions eussent dû être prises. Il y avait encore alors quelque chose à défendre. Malheureusement, la seule mesure adoptée ce jour là avait été l'envoi d'une cinquantaine de soldats de marine, avec mission de défendre les entrepôts, magasins, etc., relevant du gouvernement fédéral. Or, comme les bâtiments de la Quarantaine étaient simplement propriété de l'Etat de New-York, la troupe, fidèle à sa consigne, est demeurée paisible spectatrice de leur destruction.

Dépôt des Eaux Minérales de France, à la Nouvelle-Orléans; Eaux Minérales naturelles de Vichy, Département de l'Allier, France.

1000 litres Eau de Vichy, des sources Grande Grille, Hôpital, Hauterive, Célestins, Puits Chomel, Lucas, Sources des Dames et du Parc, en débarquement et à vendre par E. E. MOUGIN, pharmacien, encoignure des rues Dauphine et Douane.

Les Eaux de Vichy sont d'une incontestable efficacité contre la goutte et les rhumatismes; le diabète sucré; les affections lymphatiques; les maladies des voies digestives; les engorgements du foie et de la rate; les obstructions viscérales, les calculs biliaires; la gravelle; le catarrhe pulmonaire, les maladies chroniques; tumeurs des ovaires; affections des reins et de la vessie; les calculs urinaires; appauvrissement du sang; la chlorose; les convalescences difficiles, etc.

Il sera délivré un prospectus sur les propriétés et mode d'emploi de chaque source.

FEUILLETON.

LE BONHOMME NOCK.

XVIII.

LE ROI.

La comtesse de Verneil, on le sait, était partie pour Paris et Saint-Cloud, avec Jean Boileau, aussitôt qu'elle avait vu la mauvaise tournure que prenait le procès de Nock et du capitaine Michaux. On n'avait pas déployé de rigueurs contre elle, car le Roi s'était déjà noblement prononcé en faveur de Mme de Lavalette, qui n'avait, selon lui, fait que son devoir, et l'on devait craindre qu'il ne blâmât toute sévérité exercée contre une femme digne d'admiration plutôt que de colère.

Le marquis et Mme de Lauzane avaient reçu, par courrier, la nouvelle de la mort du comte; ils apprirent également, par courrier spécial, le prochain retour de leur malheureuse fille. Le vieux gentilhomme avait beaucoup dépéri depuis que la foudre s'était abattue sur sa maison, et on peut le dire, sur sa tête. L'absence d'Antoinette le tenait dans une sorte d'hébétement et de défaillance physique qui ne lui permettait pas, selon son ardent désir, de prendre la poste et de se rendre à Strasbourg. Quant à la superbe châtelaine de Lauzane, elle n'avait pas été moins rudement frappée que son mari, par cette série de catastrophes; mais, plus jeune et plus vigoureusement constituée, elle y avait mieux résisté.

Le devoir, d'ailleurs, lui ordonnait de s'armer de résignation pour surveiller, soigner et sauver les jours en danger de son mari, et elle accomplissait toutes les exigences de ce devoir, avec un zèle touchant et un dévouement rempli d'intelligence. Ajoutons que les principes de la marquise avaient subi, non pas une transformation, ce serait trop dire, mais une altération qui modifiait sensiblement l'humeur hautaine de cette grande dame, signalée, aux premières pages de ce livre, par des bouffées de vanité qui, seules, faisaient tache à ses réels mérites.

Comme on le pense, l'arrivée d'Antoinette était attendue avec une avide anxiété au château de Lauzane, et lorsque la chaise de poste de la jeune et belle veuve entra dans la grande allée, le marquis et la marquise, l'ayant aperçue de la fenêtre d'où ils la guettaient depuis plusieurs heures, coururent au devant d'elle, c'est à dire que M. de Lauzane se fit porter, au pas de course, par deux laquais que devançait la pauvre mère, cette même femme qui n'eût point, pour un empire, dérogé jadis au pas majestueux de Sa Majesté Louis XIV se promenant sur ses terrasses de Versailles.

Antoinette jugea prudent de ne rien demander ni à son père ni à sa mère, dès le premier jour de son arrivée. Elle leur raconta, avec grands détails, tous les événements qui s'étaient déroulés sous ses yeux, leur montra l'anneau du comte et leur dit:

—C'est seulement, c'est véritablement depuis que cette bague est à mon doigt, que je suis la comtesse de Verneil. "Prenez cet anneau de fiançailles" m'a dit mon mari. J'ai compris toute la profondeur de la pensée qu'exprimaient ces mots, et je porterai ce funèbre bijou jusqu'à ma mort.

M. et Mme de Lauzane étaient trop préoccupés, trop émus, pour arrêter leur esprit sur la valeur de cette déclaration; ils n'en comprirent nullement le sens et ne songèrent qu'à se réjouir du retour de leur enfant chérie, dont ils avaient à consoler les chagrins.

Le marquis passa une journée heureuse et une excellente nuit, ce qui ne lui était pas arrivé depuis le 27 décembre, et on était au 15 de janvier. Il venait de faire sa toilette du matin, et il prenait son café noir, se disposant à la joie qu'il attendait jusqu'au soir, en compagnie de sa fille, lorsqu'un valet vint lui demander si Mme la comtesse Antoinette pouvait entrer.

—Parbleu! nigaud.... A l'avenir plus de ces questions: ma fille doit entrer ici comme chez elle.

—Mon cher bon père, dit Antoinette après s'être baissée pour recevoir au front le baiser du marquis, comment êtes-vous ce matin?

—Gaillard! mon enfant, gaillard comme le lendemain du jour où, par une crise heureuse à Vienne, tu me sauvas dans ta grande maladie.... tu sais?

—Oui, je m'en souviens; vous ne vous teniez pas de joie.

—Et aujourd'hui je suis ivre.... Pauvre belle! comme tes petites joues ont pâli! Comme tes yeux se sont creusés!.... Oh! tout cela ne te va pas mal; mais, pour un père, vois-tu? la beauté d'un enfant, c'est une grosse bonne mine potelée, c'est le vermillon sur les joues, le sourire sur les lèvres et.... la joie dans le cœur.... Ah! je suis [illegible]!

—Eh bien! cher père, voyons si sérieusement vous savez aimer.

—Comment! tu en as douté jusqu'à ce jour, ingrate?

—Ecoutez-moi patiemment.

—J'écoute.

—Vous allez faire atteler votre grand carrosse de gala et me conduire aux Tuileries.

—Toi, moi?

—Oui.

—Et pourquoi, mon enfant?

—Pour demander au roi la grâce de MM. Delmas, Nock et Michaux.

—Puisque M. Delmas est en fuite?

—Il n'en sera pas moins jugé et condamné par contumace.

—Quelle autorité aurai-je pour oser intercéder en faveur de ces pauvres gens que je ne connais pas?

—Vous aurez l'autorité de vos cheveux blancs, de vos loyaux services, de votre nom, pour me présenter à Sa Majesté. Je me charge de me jeter aux genoux du Roi et de lui parler.... Que ceci ne vous embarrasse pas.

Le marquis de Lauzane se renversa sur le dossier de son fauteuil, et, plongeant son menton dans ses mains, il employa près de dix minutes à réfléchir. Antoinette respecta ce recueillement; mais elle ne perdit pas des yeux le front de son père, qu'elle voyait tantôt se rider et tantôt s'éclairer.

—Mets-toi là, et écris, s'écria tout à coup M. de Lauzane.... Allons, plus vite.

—J'y suis, répondit la comtesse.

—"Mon cher ***, dicta le vieillard, je vous supplie de me faire obtenir, d'ici à quarante-huit heures, une audience de Sa Majesté. C'est tout à fois une grâce et une faveur que je demande à la reconnaissance, à votre dévouement pour votre meilleur ami."

—Donne que je signe, mets l'adresse du grand chambellan, envoie par un exprès à cheval, qui attendra, à Paris même, la réponse, et nous l'apportera au triple galop.

—Mais, mon bon père, ne nous serons pas oubliés dans cette demande d'audience?

—Parce que je ferai mieux que toi tes affaires, chère Toinette.... Je suis un vieux courtisan, vois-tu? .... Je n'ai jamais rien demandé, [illegible] la chose se pratique.

—Non, j'ai craint une opposition.

—C'est cela, les papas sont de si bonnes gens....—et on sait si bien les prendre! Mais cette petite, il faut aller causer de tout cela avec ta maman.... Ne lui dis pas que nous sommes d'accord.... La santé me revenant, elle me mènerait tapage.... mais tiens-toi prête à partir.... à tout à l'heure, cours, dépêche-toi.

Dans la nuit, le courrier revint de Paris, porteur d'une dépêche du grand-chambellan:

"Le roi vous recevra, mon cher ami, après demain, à une heure de l'après midi, votre demande a fait grand plaisir à Sa Majesté; elle espère qu'elle pourra vous être utile."

—Le grand Roi! le bon Roi! s'écria la marquise, quelle grâce dans ses moindres actes.

—Cette phrase me donne courage, dit Antoinette à son père. Quand partons-nous?

—Le Roi XVIII ne sera impartialement jugé que dans le siècle prochain, répondit M. de Lauzane. Son époque est trop difficile pour que l'histoire, écrite, même par les enfants de sa génération, soit juste à son égard. Madame la marquise, donnez vos ordres et qu'on attèle mon grand carrosse. Je veux que dans deux heures nous soyons tous les trois sur la route.

Le vieux marquis de Lauzane avait, en effet, dit un mot vrai dans toute sa portée. L'histoire n'a pas encore été parfaitement équitable envers le roi Louis XVIII, quoique des écrivains de grand talent aient traité, avec sincérité, l'époque de son règne. Nous sommes trop près de la terrible épopée de la Convention, trop près des conquêtes et des infortunes du grand Empire, trop près des deux Restaurations séparées par le rêve des Cent-Jours, pour que nous, héritiers de nos pères, qui furent de grands citoyens ou de nobles victimes, des héros victorieux ou vaincus, des vengeurs triomphans ou des patriotes humiliés, nous puissions jouir de ce calme qui répond, à la postérité, de la justice des arrêts portés sur le passé.

L'historien se plongerait dans une cellule de cloître pour fuir le bourdonnement des passions ramassées par les événements dont il est le contemporain, qu'il serait encore, malgré lui, en dépit de sa sincère loyauté, infidèle à la vérité; car, échappant aux bruits de la rue et des salons, aux pamphlets, aux méchancetés, aux mensonges des partis, aux enivrements des plus forts comme aux haines des plus faibles, il n'échapperait pas aux orages soulevés dans son propre esprit et dans son cœur par le travail de sa plume courant dans un champ trop vaste pour son imperfectibilité.

C'est peu à peu, conquête par conquête pour ainsi dire, que l'histoire parvient à être vraie.

Il en est des grands livres qui vivent à travers les siècles, pour apprendre aux siècles futurs l'histoire des temps antiques comme de ces monuments dont nous conservons avec piété, les ruines splendides. Les années qui s'accumulent sur leur granit, les dépouillent de leurs ornemens les plus légers; il n'en reste que d'indestructibles beautés destinées à vivre autant que vivra le monde. Les livres des historiens illustres ont tous leurs parties faibles, que les générations ont jugées et condamnées; on les lit encore, ces erreurs, par respect pour la gloire de l'écrivain; mais on sourit à [illegible] de ce cachet de la perpétuelle faiblesse humaine, et personne ne croit à leurs récits.... Ce sont des ruines.

Nous ne nous hasarderons pas à refaire un portrait du Roi Louis XVIII; dussions-nous y réussir, ce portrait ne serait pas ici à sa place. Nous nous bornerons à faire apparaître pour quelques courts instans la belle et intelligente figure de ce prince, qui fut loué avec excès, blâmé avec fureur, et qui méritait peu de ses flatteurs comme de ses ennemis.

A l'heure prescrite par le grand chambellan, le marquis de Lauzane descendit d'un magnifique carrosse qui venait de s'arrêter devant le pavillon de Flore aux Tuileries. Ce carrosse, acheté dès 1814, n'avait servi que deux fois au vieux gentilhomme dont nous connaissons les goûts modestes et les habitudes casanières.

—Attendez patiemment, mes chères amies, dit le marquis à sa femme et à sa fille, restées dans la voiture, et, surtout, n'allez pas vous inquiéter si l'audience se prolonge; ce sera, au contraire, de bon augure.

Louis XVIII était dans son cabinet et au travail, non pas, comme on a bien voulu le dire, à ce travail d'acrostiches, de bouts-rimés, de petits vers et de marivaudages ridicule pour un souverain, s'il était exclusif, mais à des affaires d'Etat dignes de sa profonde perspicacité qui pénétrait, si vite et si bien, toute besogne épineuse, et ne s'arrêtait, le plus souvent, à l'avis de ses conseillers que par lassitude, jamais par conviction.

—Enfin, Monsieur, on vous aperçoit aux Tuileries, dit le roi au marquis. Le hasard y est-il pour quelque chose?

—Sire, le hasard n'y est pour rien; l'amour d'un fidèle sujet y est pour beaucoup, le devoir a fait le reste.

—Et dans tout cela, qu'y a-t-il pour vous? que vous faut-il?

—Sire, Votre Majesté me connaît depuis ma jeunesse....

—Très bien! très bien! interrompit le Roi. J'ai dit un mot imprudent, et je me hâte de le retirer. Vous alliez, Monsieur de Lauzane, me faire, je crois, une mercuriale à la Sully. Mais je ne suis pas mon aïeul Henri IV, et je n'aime pas être grondé. Arrangez-vous comme il vous plaira; je suis très fort monté contre vous, et, pour que je revienne à des sentiments meilleurs, il faut que vous me demandiez une faveur quelconque. Vous serez mon obligé, sinon je vous garderai rancune.

—Ah! Sire, vous êtes bien le meilleur des princes.

—Pas de compliments, interrompit le Roi en fermant ses beaux yeux bleus qui étincelaient comme si la vie qui se retirait de son corps infirme, s'y fût fixée dans toute sa force et son éclat, pas de flatteries, je n'entends que cela.... autour de moi! ajouta Louis en appuyant avec amertume sur ces derniers mots; parlez franchement, c'est votre métier à vous qui ne vivez pas avec nous; qu'avez vous à me demander?

—Sire, j'ai à implorer votre clémence en faveur de....

—Malheureux, ignoreriez vous que votre gendre......

—Mon gendre est mort, Sire; il s'est tué par honte de vous avoir trahi.....

—On m'a dit cela. Le suicide est un crime. Dieu jugera le comte de Verneil...... Moi, j'eusse adouci la rigueur du jugement porté contre lui. En faveur de qui voulez vous donc intercéder?

—Du baron Delmas......

—Il a pris la fuite.

—Il sera condamné à mort par contumace......

—C'est déjà fait.

—Déjà, Sire? s'écria le marquis avec un mouvement d'effroi.

—Sans doute, les prétendus *vengeurs de la patrie* sont condamnés à mort ....

—Et le pourvoi en grâce?

—Il n'y en a qu'un qui ait osé demander grâce, le galérien Nicolle.... Quel homme! ou plutôt quel monstre!

—Mais alors, Sire.

—Comme vous voilà interdit et bouleversé! Auriez-vous pitié de ce bandit qui a mis le deuil dans votre maison?

—Sire, l'ordre d'exécuter l'arrêt de Strasbourg est-il parti? demanda M. de Lauzane sans répondre à la question.

—Je viens de le signer, il y a une heure à peine, et le télégraphe le transmet.

—Ah! le bonheur n'aime pas les vieillards, soupira le marquis.

—Ce n'est pas très neuf, mais ce sera toujours vrai, répondit le roi: "*Ego senex*...." Oh! oh! j'allais vous faire une citation, oubliant qu'on me reproche de savoir le latin.....

—Sire, interrompit M. de Lauzane, reprenant courage, vos ordres ne sont pas toujours obéis à la minute.....

Il s'en faut, et de beaucoup malheureusement! J'ai cela de commun avec tous ceux qui exercent une autorité quelconque.

—Vous pouvez donc faire expédier une seconde dépêche télégraphique, ordonnant de surseoir à l'exécution des condamnés.

—Je le peux très aisément; mais je me garderai bien de semblable folie.

—C'est là, cependant, ce que je suis venu demander à Votre Majesté, répliqua le marquis d'une voix ferme et respectueuse.

—Ah! vous avez la fantaisie de me brouiller avec tout mon conseil?

—J'ai l'ardent désir de vous faire bénir de votre peuple, Sire, et jamais votre conseil ne vous servira mieux que moi dans cette circonstance.

—Eh quoi! le brigand Nicolle, l'assassin de votre fils!

—Quant à celui-là, je ne suis pas assez chrétien pour m'en occuper; mais les autres?

—Les autres sont des ingrats, des traîtres, des conspirateurs. Leur châtiment préviendra d'autres crimes.

—Le sang versé par le bourreau lorsqu'il n'y a pas eu mort d'homme à punir, arrose une terre féconde, Sire.

—Phrase sonnée(?), Monsieur, bonne pour les académistes. Vous me parlez, Dieu me pardonne, comme le maréchal Moncey a osé m'écrire pour décliner la mission de juger Michel Ney.

—Ah! si Votre Majesté eût alors écouté son propre cœur et non pas celui de son conseiller, cette lettre ....

—Assez, Monsieur; je vous l'ai dit: Vous n'êtes pas Sully, je ne suis pas Henri IV, pas de sermons, je vous prie.

—Sully était le fidèle ami de son maître et l'honneur d'en être aimé.

—Toujours le même, interrompit le Roi, entêté comme un Breton.

—Et fidèle tout autant, Sire.

—Soit, je vous accorde la vie de ce Delmas; on ne demandera plus rien. Je commuerai sa peine en bannissement à perpétuité.

—Le baron Delmas a eu l'esprit de prévoir les bonnes intentions de Votre Majesté en sa faveur, observa finement M. de Lauzane.

—Mais, est-il sûr qu'on ne le retrouve pas?

—Si ce n'est pas sûr, c'est au moins très probable.......

—Alors, vous prétendez, *probablement*, que ma clémence ne se ruine pas?

—Non, Sire, mais je la supplie de dépenser un peu plus, répondit, sans sourire, le marquis.

—Un capitaine Michaux, pêcheur endurci, homme obscur!

—Il est criblé de blessures reçues sous le drapeau.

—Sous quel drapeau, Monsieur?

—Sous celui que je n'ai jamais servi, Sire, mais qui a rendu quelques services à la France.

(*A continuer.*) A. DE GONDRECOURT.

Décédée hier, à 7 heures et demie du matin, dame LINOTTE ALETINE. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi, à 4 heures.
Son corps est exposé chez sa fille, rue Bourgogne, No 121.

Décédée hier soir à 9 heures, à l'âge de 55 ans, dame *Madeleine Lise* DODIN. Les amis et connaissances de feu ses fils Wm. St. Léger Hamot et d'Amédée Michel, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi. Son corps est exposé à l'encoignure des rues St Pierre et Robertson.
De la part de ses enfants.

Sociedad Espanola de Beneficencia Mutua.

Los miembros que la componen se reunirán hoy a las cuatro en punto de la tarde, en el sitio, de costumbre, para asistir al entierro del sitio PABLO BUENAMOZA, natural de Malgrat, Principado de Cataluña.
De orden del Presidente,
J. M. MERENE y HORTA, Secretario.
Nueva-Orleans, 11 Setiembre 1858.

La fièvre en frisson est une terrible maladie. De tous les maux auxquels l'homme est sujet, c'est celui dont les symptômes sont le moins apparents, dont les progrès sont le plus constants et dont la médecine triomphe le plus difficilement. La fièvre en frisson fait plus de ravages que les affections pulmonaires, parce qu'elle est plus générale. Le malade s'affaiblit de jour en jour et voit, d'heure en heure, qu'il s'approche de la tombe. Nous avons dit que ce mal est un de ceux qui ont presque toujours défié la science médicale, car on n'annonce une guérison que de loin en loin. Nous sommes heureux d'apprendre que le Dr J. HOSTETTER, de Pittsburgh, a composé un remède dont l'efficacité ne s'est jamais démentie, même dans les cas les plus graves. Nous recommandons aux malades les Célèbres AMERS du Dr J. HOSTETTER.
A vendre par tous les pharmaciens et marchands et par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres.
6 sep—6f

AUX MERES.
Voudriez-vous appliquer un poison sur la partie sensible de l'estomac pour une enflure douloureuse ou tout autre mal de ce genre? Vous ne le voudriez pas. Alors ne donnez pas de narcotiques et des drogues irritantes à votre enfant parce qu'il a le croupe, etc., mais appliquez sur la partie lésée l'HUILE ELECTRIQUE de De Grath et si le mal ne disparaît pas au bout d'un jour, venez au bureau et vous recevrez cinquante piastres. Le principal bureau est au No 39, South Eighth Street, au-dessous de Chesnut, Philadelphie. Cette huile fait disparaître une brûlure en vingt minutes.
A vendre, à la Nlle-Orléans, par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres
6sept—6fv.

Soieries à bon marché.
VENANT D'ÊTRE REÇU AU No 12, RUE DE CHARTRES,
DEUX CENT CINQUANTE ROBES DE SOIE riche, moire et en couleurs VALANT DE VINGT CINQ A CINQUANTE PIASTRES, qui seront offertes A LA MOITIE DE LEUR VALEUR.
JOHN TODD, successeur de D. P. Scanlan & Co
10 sept—6

MODES DE PARIS.
VENANT D'ÊTRE REÇU aux Nos 12 et 14 rue de Chartres,
UN magnifique assortiment de CHAPEAUX D'AUTOMNE EN SOIE, VELOURS et PAILLE pour Dames et Fillettes.
—AUSSI—
Un assortiment complet de RUBANS, FLEURS et PLUMES. JOHN TODD, Successeur de D. P. Scanlan & Co.
10 sept—6

J'AI repris mes précédentes affaires de *Commissionnaire acheteur* sous mon ancienne raison de commerce J. LEISY. M. J. A. Stouse continue à être chargé de ma procuration.
Nlle-Orléans, 1er septembre 1858. J. LEISY. 10sept

LE soussigné, continuant les affaires de la maison GODCHAUX FRERES, déjà si bien connue pour la variété de son stock et la modicité de ses prix, offre cette année à ses clients et au public en général, un assortiment riche et varié de linge fait, pour automne et hiver.
Il est de l'intérêt de ses amis et connaissances et des marchands en général de venir examiner son stock aux Nos 107 et 108 rue Vieille-Levée.
10 sep—1f LEON GODCHAUX.

Demande de place.
UN jeune homme parlant et écrivant le français, l'anglais et l'allemand, ayant une grande connaissance des affaires, désire une place de commis dans une maison de commission ou toute autre maison de commerce. S'adresser, par lettre, à K. C. au bureau de ce journal. 10 sept—3f

J. VINCENT,
F. LEFEVRE, Successeur.
LE soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert ses salons de CRÈMES A LA GLACE, où l'on trouvera toujours des Crèmes de toutes variétés ainsi que des Sorbets, Glaces, [illegible], Macédoines, etc.
M. Lefevre mettra, comme par le passé, toute son attention et la plus grande exactitude à remplir tout ordre pour Bals, Soirées, Dîners, Soupers, Noces, etc.
F. LEFEVRE, Encoignure Canal et Carondelet.
26 juin—ab

Vincent & Co vendent ce matin, à 10 heures, à leur magasin d'encan, No 25 rue Douane, des marchandises sèches et dito. L'attention des acheteurs est appelée sur cette vente.

Marchandises Nouvelles
Aux magasins de marchandises sèches à bon marché, de
T. DANZIGER,
Encoignure Robertson et Orléans
ET
No 125, rue des Remparts.
200 pièces flanelle rouge, tout laine, à 20 cts la yarde;
500 douz. serviettes toile diaprée, à $1 la douz.
600 yardes mousselines de laine, tout laine, noire, à 30 cts la yarde.
Articles pour deuil, à bon marché,
ET
Une grande variété d'autres marchandises.
Les acheteurs en gros trouveront leur intérêt à venir examiner ses marchandises avant de faire leurs achats ailleurs. 11sept—1m

Clés trouvées.
TROUVÉ, jeudi, 9 du courant, sur la Plaine des Raquettes, Troisième District, trois clés patentées, dans un petit sac de peau de chevreuil. On a trouvé aussi une autre clé de moyenne grosseur. Le propriétaire peut venir les réclamer au bureau de ce journal en payant les frais de publication. 11sept—1f

Avis.
D'APRÈS l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane approuvé le 19 mars 1857 intitulé "Acte relatif aux esclaves marrons et pourvoyant à l'établissement d'un dépôt général pour lesdits esclaves":
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, que l'esclave Joe, ou griffe de 4 pieds 7 pouces de haut, âgé de 15 ans, ayant une marque sur la lèvre supérieure et sur le nez "côte gauche" disant appartenir à M. Alonzo Eskine, de la paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans—Louisiane;
Que dans le cas où le propriétaire ou les propriétaires dudit esclave ne se présentent pas dans les soixante jours qui suivront la date du présent avis, pour le réclamer, ledit esclave sera transféré au dépôt pour les esclaves marrons à Baton Rouge.
Bureau du shériff, Nouvelle Orléans, ce 10 septembre 1858. E. J. PARKER,
11 sept—3 shériff

Gratis! Gratis!
2000 GRAVURES(?) pour salons et pour chambres, des modèles les plus nouveaux, à vendre à des prix excessivement bas.
Nous nous chargeons du posage dans toutes les parties de la ville.
B. NAUTRÉ & Co.
11 sep—2m 3ps Nos 25 et 23, rue Condé

Carreaux de marbre d'Italie,
A 25 Cts PIÈCE.
PLANCHES d'ardoise de toutes dimensions, à vendre par B. NAUTRÉ & Co,
11 sep—2m 3ps Nos 25 et 23, rue Condé

Cigares de la Havane.
UN assortiment de Demi Regalias de Londres, Conchas et Londres, des marques El Sol, Serafina, Corona Ducal et Cabanas, venant d'être débarqués du brick Margaret A. Stevens, et à vendre par CABALLERO & BASCALDO(?), rue Vieille Levée No 36,
11 sep entre Douane et Bienville

REÇU par le navire Wellington, arrivé de New-York—100 paniers champagne Piper Heidsick, en grandes et demi bouteilles.
A vendre par J. N. CURIEN,
11 sep 23, rue Toulouse

Etagères à vendre.
DEUX grandes étagères très commodes pour un magasin de détail, à vendre à bon marché, pour cause d'expiration de bail. Magasin rue St-Louis No 90. S'adresser à H. VALETON,
10 sep 20 et 22 rue Bienville

ATTENDU par le Fanny Eater, de Marseille—
500 paniers huile Plagniol, grandes et ½ bouteilles
100 caisses savon bleu vif
200 do olives, câpres et cornichons
100 do vermouth de Noilly, Prat & Co,
25 do cassis du Mont d'Or do,
A vendre à livrer par HENRY VALETON,
10 sep 20 et 22 rue Bienville

VINS ROUGES—25 barriques vin rouge Mont Ferrand(?),
25 barriques vin rouge 1re Côtes. Expert
25 do do St Julien Médoc
15 do do St-Estèphe, pour famille,
10 do do Côtes de Bour, sup.
En magasin et à vendre par
10 sep HENRY VALETON, 20 et 22 Bienville

15 BARILS Rhum du pays, à vendre par BERNARD TURPIN,
10 sept—6 No 45 Vieille Levée

Négresse à vendre.
A vendre, une négresse, excellente cuisinière créole, blanchisseuse et repasseuse, élevée par une des meilleures familles de cette ville.
S'adresser à MORENO BRO,
10 sep—6f No 31, Vieille Levée

ON désirerait trouver une française pouvant tenir compagnie à une dame et sachant coudre.
S'adresser immédiatement entre trois et cinq h. au rue de l'Union, No 45, au premier,
10 sept—2 entre Carondelet et Baronne

Egaré, sur le Chemin de Gentilly, le 30 août dernier, un chien d'arrêt blanc, tacheté de puce, les deux oreilles puces, et répondant au nom de Bosquet. Une récompense libérale sera donnée à celui qui le ramènera rue St Antoine No 6, entre Craps et Amour, à LOUIS GOLIS.
10 sep—2f

$25 de récompense
A celui qui ramènera ou fera mettre à la geôle, l'esclave PAUL, griffe foncé, marqué de la petite vérole, âgé de 2? ans, taille de cinq pieds trois à quatre pouces, parlant français et anglais, ayant appartenu aux [illegible] Amélie Lay. Ledit mulâtre est parti marron de la boulangerie J. Ramonbaud(?) & Co, 78, rue Bourbon, dimanche dernier, 5 du courant 10sept—6

$100 de récompense.
PARTI marron, le 4 du courant, de l'habitation de la soussignée, paroisse St Jacques, un mulâtre du nom de JULES Forgeron, âgé d'environ 38 ans, taille d'environ 5 pieds 9 ou 10 pouces, quelque peu [illegible]. Il est probable qu'il se cachera en ville ou aux environs de Carrollton où il a des parents et des amis.
La susdite récompense sera payée à la personne qui le livrera à mes agents, MM Darby & Tremoulet, No 24 rue Bienville.
N. O., 10 septembre 1858. LA CONWAY(?)
10 sep—4f

Southern Institute.
Dirigé par E. JEGOU, A. B. A. M.
Encoignure Remparts et Dumaine.
LE nombre de personnes de cette institution étant au complet, le directeur a l'honneur d'annoncer aux familles que la réouverture des classes aura lieu le 15 septembre courant.
Nota—Il paraîtrait que le bruit court que je vais abandonner le local où je suis, pour aller demeurer à Lafayette: [illegible] de croire que je n'ai jamais eu cette idée, [illegible] et que je pense au contraire, à m'assurer la maison que j'habite maintenant, [illegible].
On demande un professeur de Français pour les classes primaires. Inutile de se présenter si l'on n'a pas les meilleurs certificats comme professeur de classes élémentaires.
On demande aussi une maîtresse de musique. S'adresser au Southern Institute, encoignure Remparts et Dumaine. 9sept

Librairie Paya,
56, RUE DE CHARTRES,
Reçu par le Nuremberg
Buffon—Œuvres complètes
Walsh—Journées mémorables de la Révolution française
Michelet—L'oiseau
Do L'insecte
S Laponte(?)—Mémoires sur Béranger
E Carney—Récits de Kabylie
De Brehat—Scènes de la vie contemporaine
Louis Ulbach—Suzanne Duchemin
X de Montépin—Les chevaliers de Lansquenet
E Sue—La Lorette
De La Landelle—Le Roi des Rapaces
D'Epuly—Le Pirate noir
Do Grassot en Italie: Lettres familières et romanesques
Proudhon—Œuvres complètes
Duc de Raguse—Mémoires
Laurent—Réfutation des mémoires du duc de Raguse
H. Castille—Emile de Girardin
1000 BROCHURES ILLUSTRÉES.
G. COPPENS & Co
9 sept 56, Chartres

NOUVEAUX fruits au jus—40 caisses fruits au jus nouveaux, venant d'arriver, à vendre par DUNTZE & CO,
9sept Enc. Royale et Conti

SAUCE de Worcester—25 caisses de la véritable sauce de Worcester de la marque Lea & Perrins, à vendre par DUNTZE & CO,
9sept Encoignure Royale et Conti

VINAIGRE à l'estragon—Un lot de cet article supérieur venant d'arriver et à vendre par DUNTZE & CO,
9sept Encoignure Royale et Conti

MOUSSE noire—40 balles en bon état, pour être expédiées, à vendre par GALLOSO & PASCAL,
9 sept 57 et 58 rue Vieille Levée

Ecoles publiques du 3e district.
LES vacances des Ecoles Publiques de ce district sont prolongées jusqu'au premier LUNDI d'octobre prochain.
Par ordre de la Direction,
EUG. D. CUVELLIER, Surintendant.
8 sep—7f

Ecoles Publiques du Troisième District.
A PARTIR de mercredi, 15 du courant, le comité des professeurs se réunira, à 5 heures P. M., à l'Ecole Fillmore (encoignure Bagatelle et Rose Kofans(?)) pour l'examen de personnes qui postulent des places dans les Ecoles du Troisième District.
EUG. D. CUVELLIER, surintendant
8 sept—jusq 15

VANILLE—Une caisse contenant 94 livres vanille, à vendre par BERNARD TURPIN,
8 sept—6 56, rue Vieille Levée

Sucre de la Havane.
370 caisses sucre blanc, jaune et brut de la Havane, en débarquement du brick Margaret A. Stevens et à vendre par C. DE VISSER & Co,
8sept—6f 1re p. No 74, rue des Magasins

Cigares de la Havane.
45.000 Media Regalia, Sol et Acierto, en débarquement du brick Margaret A. Stevens et à vendre par S. DE VISSER & Co,
8sept—6f 1re p. No 74, rue des Magasins

Miel de la Havane.
10 barils miel pur blanc de la Havane, en magasin et à vendre par S. DE VISSER & Co,
8 sep—6f 1re p 74 rue des Magasins

Cigares de la Havane.
500,000 Regalias, Media Regalias, Cazadores, Brevas, Cilindrados, Londres, Millares, etc, des marques Washington, Aseo, Sol, Acierto et autres fines marques, en magasin et à vendre par S. DE VISSER & Co,
8 sep—6f 1re p 74 rue des Magasins

Maison et magasin à louer.
La maison à trois étages et le magasin situés à l'encoignure des rues Royale et Conti.
Le magasin No 100, rue Royale, à côté de la susdite propriété. Possession en sera donnée le 1er octobre. S'adresser à M. Kennedy, No 83, rue de la Douane. 7sept

A VENDRE OU A LOUER.
Une maison en briques à deux étages ayant de grandes dépendances hautes, située dans un des plus agréables quartiers du Second District et faisant face à deux de ses plus larges rues.
Ladite maison sera vendue, ou louée, avec ou sans le beau mobilier qu'elle renferme et qui se compose, d'un meuble en acajou pour salon, d'un meuble en chêne sculpté pour salle à manger et de meubles de bois de rose et d'acajou pour chambres à coucher, tapis, glaces etc, etc.
Si vendue, possession en sera donnée le 1er octobre prochain; si louée, elle ne sera livrée que le 1er novembre.
Pour les conditions, s'adresser No 20 rue St-Louis. 7sept—6f

BORME & BRIJEAN(?),
AGENCE DE RECOUVREMENS Pour les Comtés OPELOUSAS ET ATTAKAPAS.
Références—Nouvelle-Orléans:
BELLOCQ NOBLOM(?) & Co, A. BOUSSET(?) & Co, LOUIS CHAUDET(?).
[illegible]

SOCIEDADE LUSITANA DE BENEFICENCIA DE NOVA-ORLEANS.
Este he o nome, e Titulo de uma nova Sociedade PORTUGUEZA DE BENEFICENCIA, que se vai formar com o Objecto de Soccorrer, e Auxiliar, a todos os seus membros, em cazo de enfermidade, ou extrema NECESSIDADE; e dar sepultura aos mesmos quando seja vontade do AUTHOR SUPREMO, separar-lhes d'entre os seus Irmaos; assim como assistir ás VIUVAS, e ORPHAOS, dos mesmos, segundo as suas faculdades.
Todos os que tem assignado o seu nome como FUNDADORES desta nova sociedade, assim como os que tem deixado a outra Sociedade Portugueza, e que quierão pertencer a esta; se apresentarão em sua 1ra assembleá geral que terá lugar DOMINGO, 12 do corrente mez ás 11 horas da manhaã, na caza No 52, rua St-Ann, entre Real, e Chartres (Court Exchange) para alli se tratar da sua organização.
Todas as pessoas; seja de que nação forem (sendo de boa reputação; e bom CARACTER) poderão fazer parte desta sociedade, como se apresentarem na dita assemblea para darem seus nomes ou, em caza do Sr. A. Vieira, no esquina das ruas Bourbon, e St-Ann.
He de esperar que todos os que dezejão formar esta nova sociedade, se encontrem presentes.
Muitos dos Assignados.
Nova-Orleans, 6 de setembro de 1858. 6f.

SOCIETE LUSITANE DE BIENFAISANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
C'EST le nom d'une nouvelle **Société Portugaise de Bienfaisance** qui est sur le point d'être organisée dans le but d'aider et d'assister tous ses membres en cas de MALADIE ou d'INDIGENCE et de les ENTERRER quand il plaira au TOUT PUISSANT de les séparer de leurs frères, de venir au secours des veuves et des orphelins des membres, en temps qu'il sera en son pouvoir de le faire.
Tous ceux qui ont signé comme FONDATEURS de cette nouvelle société, ceux qui ne font plus partie de l'ancienne Société Portugaise et désirent se joindre à celle ci, sont priés d'assister à la première assemblée qui aura lieu DIMANCHE 12 du COURANT à 11 heures A. M., au No 52, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres [Court Exchange] à l'effet d'aviser aux meilleurs moyens d'organiser la dite société.
TOUTE PERSONNE [à quelque nation qu'elle appartienne] d'une bonne conduite et d'une bonne réputation peut devenir membre de la société en se présentant à la susdite assemblée ou à M. A. Vieira, au coin des rues Bourbon et Ste-Anne.
On espère que tous ceux qui s'intéressent à cette grande entreprise assisteront au meeting.
6sept—6f UN GRAND NOMBRE DE SIGNATAIRES.

A LOUER, LE MAGASIN No 184 rue de Chartres, (bâtisses Pontalba) récemment occupé par la **Librairie Nouvelle**.
A VENDRE
L'installation dudit magasin.
S'adresser sur les lieux à H. TACON
6 sept

POMMES DE TERRE—500 barils Meschanoc(?), de Louisville, en débarquement et en magasin.
Pommes sèches—150 barils pommes de choix séchées au soleil.
Riz—10 tierçons riz prime de la Caroline.
Pois concassés—100 demi barils pois verts et jaunes.
Orge perlée—50 barillets orge perlée de première qualité, en magasin;
Jambons—Quelques tierçons jambons de choix passés au sucre.
Fèves—150 barils et sacs fèves blanches de choix.
Pommes de terre—200 barils pommes de terre, rondes, blanches, en magasin et à vendre par A. CHOPARD & Co,
6 sep No 4 rue Poydras

POMMES de terre—540 barils choix de Louisville, meschanoes, en débarquement du Woodford, en magasin.
Oignons—470 barils [illegible] de Louisville, pourpres argentins et rouges, en débarquement et en magasin.
Haricots—240 barils petits haricots blancs, en magasin.
Pommes sèches—260 barils de choix.
Riz—Tierçons riz prime de la Caroline.
Pois fendus—300 barillets choix, jaunes.
A vendre par DONNELLY, BEZZINA & Co,
6sept 68 & 70 rue Tchoupitoulas

GIQUEL & JAMISON,
16 & 18, RUE DE CHARTRES—16 & 18.
Viennent de recevoir par les derniers arrivages du Havre et d'Anvers(?), un riche assortiment de MARCHANDISES NOUVELLES POUR L'AUTOMNE ET L'HIVER, desquelles ils feront l'ouverture,
Lundi, 6 courant.
Il consiste en partie de
Indiennes françaises riches, nouveaux genres.
do do petits dessins
do do brillantes couleurs
Robes barège anglais
Robes barège à volants et à quilles
Mousseline de laine unie
Robes mousseline de laine
Robes chali
Soie couleur unie
Robes de foulard [illegible] dessins
Robes de soie à volants et à quilles
Foulards à carreaux
DE LA BONNETERIE DE TOUTE ESPÈCE,
TELS QUE
Gilets de peau en mérinos et coton, pour hommes
Do do do pour femmes
Do do do pour enfants
Bas coton, mérinos, soie et laine, pour femmes
Do do do do pour filles
Chaussettes coton et mérinos, pour hommes
do do pour enfants
ARTICLES DE MENAGE.
Toile de coton, drap, de toutes largeurs
Toile et coton pour taies d'oreiller
Couvertures de laine et molleton
Courtepointes et piqué
Damassés fil
Serviettes damassées
Essuie main œuvre toile et huck
Basin à meubles blanc et rayé
Indiennes à meubles
Indiennes à rideaux
Damas laine et soie pour rideaux
Damas laine et soie pour rideaux
Damas laine
Rideaux bobinet et mousseline
Bobinet
Bobinet et mousquetaires
Tapis tables et tous genres
Embrasses, glands, passementerie, anneaux, etc.
—AUSSI—
Mouchoirs batiste pour hommes et femmes
Mouchoirs batiste à ourlets pour hommes et femmes
Mouchoirs batiste à ourlets pour enfants
Mouchoirs batiste à bord couleur pour hommes
Mouchoirs batiste brodés, pour femmes et enfants
Festons en jaconas, mousseline et toile
Entredeux en jaconas, mousseline et toile
Dentelles valenciennes et à aiguille.
POUR DEUIL.
Alpacas noirs
Alépine noire
Mousseline de laine noire
Barege noir
Indienne noire et demi deuil
MOUSSELINES
Jaconas unis, rayés et à carreaux
Mousseline Suisse, Berthe, etc etc.
AUSSI:
Un grand choix de cotons et autres fabriques du Nord.
Aux habitants, les soussignés offrent un grand assortiment de marchandises à habitations, tels que kerseys, lindseys, couvertures, cotonades, etc.
GIQUEL & JAMISON,
6 sept 16 et 18 Vieille Levée

EN magasin—50 caisses vin de Bourgogne de différentes marques et de 1re qualité,
100 caisses vin de Bordeaux de 1er choix et diverses marques,
20 caisses sirop de fraises pour glace et sirop de vermouth.
A vendre par E. DECHAMPS, rue St-Louis No 21

D. LOPEZ,
Encoignure des rues Chartres et Conti.
INforme le public qu'il vient d'ouvrir son établissement de SODA qu'il recommande tout particulièrement aux amateurs. On trouvera toujours chez lui, en outre des sirops connus, un sirop supérieur extrait de la BANANE ainsi que le véritable Nectar.—Faisant usage d'un serpentin en étain pour la distribution du soda, M. Lopez évite ainsi les résultats fâcheux produits parfois par l'oxide de plomb, qui se forme dans les serpentins actuellement employés.
29 mars—

Café moulu à la vapeur.
ARTICLE de première qualité et toujours frais. A vendre, en gros et en détail, à la fabrique de chocolat à la vapeur, de D. LOPEZ,
13ay No 95, rue de Chartres, encoignure Conti

A VENDRE
Pour cause de maladie et de départ.
TREIZE beaux ILETS EN CULTURE de jardinage, avec maison d'habitation, constructions, accessoires d'exploitation, etc.
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux, à M. DAMIENS, à Versailles, paroisse St Bernard.
19 août—1m

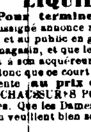

T. BACHELIER,
Nos 28 et 30 rue des Ursulines,
NOUVELLE ORLEANS.
Importation directe—
Graines nouvelles de jardinage, pour Fleuristes, de plantes potagères, pour maraîchers toujours reçues par steamers, aussitôt récoltées.
Prix modérés. 19 août—3m 1re p

ON besoin immédiatement, d'un homme habitué aux travaux d'une pharmacie et connaissant la ville. On donnera la préférence à celui qui parlera l'Anglais et le Français. S'adresser à la pharmacie, encoignure Dauphine et Douane. 8août

LIQUIDATION
Pour terminer les affaires.
LE soussigné annonce respectueusement aux Dames et au public en général, qu'il vient de vendre son magasin, et que le 15 septembre prochain il le livrera à son acquéreur.
Il n'a donc que ce court espace de temps pour offrir en vente **au prix coûtant**, un bel assortiment de CHAUSSURES POUR DAMES, fraîchement fabriquées. Que les Dames qui désirent profiter de l'occasion veuillent bien se hâter.
L. GIROUX,
10 août—1m 142, rue du Canal.

CERISES—200 caisses nouvelle récolte, en débarquement du navire Lalla Rookh, à vendre par J. & J. TARDOS,
23août No 31, Vieille Levée

COGNAC—200 futailles en douane, des marques Vine Growers & Co, Arzac Seignett, J. Laferière, Louis Le Berton, à vendre par W F VREDENBURGH & CO,
7 sep 26, Vieille Levée

BEURRE—50 frequins Goshen jaune de choix, en débarquement du Cahawba, du Clifton et du Mediator, à vendre par JOS H & J N MARKS,
26 août 43, 45 et 47 rue Nelle Levée

PORC—500 barils mess, M. O. et reins, à vendre par GALLOSO & PASCAL,
9 sept 57 et 58 Vieille Levée

JAMBONS—50 tierçons Jambons de L. Staggs, passés au sucre, à vendre par GALLOSO & PASCAL,
9 sept—6 57 et 58, rue Vieille Levée

MAQUEREAUX—50 barils maquereaux No 3, de rivage, 50 barils gros maquereaux No 3, à vendre par GALLOSO & PASCAL.
9 sept 57 et 58, rue Vieille Levée

FARINE—300 barils farine fine, superfine et extra, à vendre par GALLOSO & PASCAL,
9 sept 57 et 58, rue Vieille Levée

WHISKY—100 barils whisky rectifié, à vendre par GALLOSO & PASCAL,
9 sept 57 et 58, rue Vieille Levée

FEVES—100 barils fèves blanches "Navy" 50 do rouges, à vendre par GALLOSO & PASCAL,
9 sept 57 et 58, rue Vieille Levée

BACON—50 barils épaules et plats-côtés, à vendre par GALLOSO & PASCAL
9 sept 57 et 58, Vieille Levée

BŒUF—45 barils mess pour familles, 50½ barils do do à vendre par GALLOSO & PASCAL,
9 sept 57 et 58, rue Vieille Levée

POMMES sèches—40 barils pommes séchées au soleil, 25 sacs do do à vendre par GALLOSO & PASCAL,
9 sept 57 et 58, rue Vieille Levée

OIGNONS—30 barils oignons blancs de Louisville, en débarquement du bateau à vapeur Ed. Walsh, à vendre par A. CHOPARD & Co,
9 sept 24 rue Poydras

LOGIA CARIDAD No 7. A. O. de G. F.
No habiéndose podido efectuar las elecciones de Oficiales en la sesion del jueves pasado, se ruega á los miembros de esta Logia, se sirvan asistir con la mayor puntualidad, el proximo, 9 del corriente, para proceder á ellas como es debido.
De orden del V. G.
7 setiembre—2 P. FERRER, Secret.

ACADEMIE DE JEFFERSON,
53—RUE BOURBON, NLLE-ORLEANS,
DIRIGÉE PAR *G. J. LORD.*
LES classes de cet établissement resteront ouvertes pendant toute la saison.
Les élèves sont admis à toutes les époques.
2sept—1m

Bureau du Board des Assesseurs.
CHAMBRE 15, HOTEL DE VILLE.
Nouvelle Orléans, 16 août 1858.
AVIS AUX CONTRIBUABLES.
LE Board des Assesseurs de la ville de la Nouvelle Orléans ayant complété ses rôles d'assessement pour l'année 1858, et des copies en ayant été transmises au secrétaire du Board à la Chambre No 15, Hotel de Ville, elles seront exposées à l'examen des habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, et à celui de tous les propriétaires de la dite ville, depuis 9 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi, tous les jours (les dimanches exceptés) pendant trente jours, à partir du 16 courant.
Et de plus, le Board des Assesseurs donne avis qu'il se réunira à son bureau, à l'Hôtel-de-Ville de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, les 23, 24, 25, 26, 27 et 28 de septembre prochain, pour reviser son assessement, sur demande de toute personne qui pourrait se croire lésée.
HENRY DUCATEL,
16août—30f Secrétaire du Board des Assesseurs

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.
AVIS est donné qu'à partir de cette date, les personnes qui se feront assurer par ce Bureau pourront, à leur gré, participer au dividende de [illegible] de cette Compagnie ou se faire rembourser, en argent, quinze pour cent sur toutes les primes qu'elles payeront.
JULES BOUHONDE(?), Secrétaire.
N. O. 11 août 1858 11août—2m

Fièvre jaune.
DÉCOUVERTE D'UN PRÉVENTIF!
MADAME ALLCARD, la somnambule célèbre, dont les cures merveilleuses ont si souvent retenti dans la presse louisianaise, vient d'arriver, au sein du sommeil magnétique, à ce résultat des plus importants et dont elle s'empresse de faire part à ce public, qui depuis si longtemps l'honore de son patronage. Sous l'influence de ce sommeil étrange, elle a découvert un moyen de se préserver de la fièvre jaune, et ce même moyen garantit pleine sécurité à toutes les personnes susceptibles d'être atteintes, qui viendront la consulter. Découverte d'autant plus précieuse que son traitement préventif est d'une pratique très simple, très facile, et que ses remèdes qu'elle indique, sont tout agréables même.
Ceux qui connaissent l'extrême lucidité de Mme Allcard, qui en ont vu les bienfaisants effets, n'hésiteront pas à ajouter foi à ce nouveau phénomène. Quant aux autres, qu'ils voient par eux-mêmes, c'est ce que leur demande, pour faire naître en eux la conviction.
S'adresser rue Bourbon 531, entre les rues Ursulines et Hôpital. 28août

A VENDRE,
Pour cause de départ.
UN JOURNAL DE CAMPAGNE, situé dans une des paroisses les plus riches de l'Etat.
S'adresser, par écrit, au bureau de l'Abeille, aux initiales J. K. 28 août—1m

Cheveux!......Cheveux!!
AVIS à Messrs les Perruquiers et Coiffeurs—Reçu par LION & PINSARD,
66 et 68 rue Royale,
Un grand assortiment de cheveux, à nattes de toutes longueurs, cheveux frisés, tresses de toutes sortes [illegible] de toutes nuances.
25 août

Eventails!......Eventails!
REÇU par la voie du Nord un assortiment d'éventails de toutes sortes.
LION & PINSARD, 66 et 68 rue Royale,
28 août encoignure Bienville

A LOUER—Une petite maison, dans la rue du Canal, près Claiborne. S'adresser à LABORDE & XIQUES,
7 sep 29 Nouvelle Levée

Demande de gardienne d'enfant.
ON demande une gardienne d'enfant, femme de couleur ayant de l'expérience—On demande aussi une gardienne de 14 à 15 ans pour un enfant. S'adresser immédiatement au No 41, rue des Remparts, entre Douane et Bienville. 7 sep—6f

ARMES DE LEFAUCHEUX.
Pistolets revolvers à 5 et 6 coups, de Lefaucheux.

LION & PINSARD,
66 et 68 rue Royale, encoignure Bienville,
VIENNENT de recevoir par le Roger Stewart du Havre:
25 Pistolets revolvers de Lefaucheux, petit calibre pour poche.
12 Do de gros calibres.
Capsules à balles également de Lefaucheux.
Reçu aussi par le Cahawba, de New-York:
12 Pistolets revolvers de Colt, nouveau système,
6 Pistolets revolvers d'Adams.
Constamment en magasin
Un assortiment d'armes de Flobert, Pistolets et Carabines de salon, armes dites Monte-Christo, à balles [illegible] des deux calibres.
Un grand assortiment de Poignards, cannes armées et plombées 28 août

LES soussignés ayant acheté de M. F. Lefevre, le magasin de confiserie et de pâtisserie situé en cette ville à l'encoignure des rues Royale et St Pierre, se recommandent à leurs amis et au public en général et les prient de leur continuer le bienveillant patronage qu'il a toujours témoigné à cette maison.
Comme leur prédécesseur, ils se chargeront de toutes les commandes qu'on leur aurait faites, pour dîners, bals et soirées. PAUL DESBONS, EDOUARD BONNECAZE
13août—1m

156, rue de Chartres.

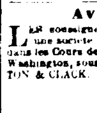

Le soussigné vient de recevoir un bel assortiment de LUSTRES, CHANDELIERS PENDANS pour l'usage du gaz, des meilleures fabriques du Nord, de France et d'Angleterre. Il offre à les vendre à prix modérés.
Il pose les installations et tuyaux à domicile, par autorisation de la Compagnie du Gaz.
2août—6m J. B. MONIE.

Avis de Société.
LES soussignés, avocats, ont formé aujourd'hui une société pour l'exercice de leur profession, dans les Cours de cet Etat et à la Cour Suprême, à Washington, sous la raison de BONFORD, SINGLETON & CLACK.
P. E. BONFORD, CHARLES B. SINGLETON, FRANKLIN H. CLACK.
Nlle Orléans, 1er août 1858. 2août—1m

Au public.
J'AI commencé à parcourir la ville pour mon Directory de 1859. Je demande respectueusement l'indulgence du public pour mes employés et moi-même. Nous sommes forcés, en faisant nos courses, de nous adresser aux hommes d'affaires qui sont occupés dans le moment où nous sommes plus ou moins importuns. Nous ne pouvons éviter cela, mais ceux qui m'aident sont des citoyens de la Nlle Orléans, des hommes intelligents et probes que j'ai priés de rendre le mal aussi minime que possible. Nous rencontrons souvent des personnes qui refusent de laisser paraître leur nom et leur résidence dans le Directory parce qu'elles croient se soustraire ainsi aux devoirs de jurés. Je leur dirai que les noms des jurés sont choisis dans la liste des votants et non dans mon livre. L'omission de leurs noms rendrait un Directory nécessairement imparfait et personne ne critiquerait cette imperfection plus promptement qu'elles mêmes.
La souscription n'est due que sur livraison de l'ouvrage et on ne demande de paiement que pour les avis que les négociants doivent, dans leur propre intérêt, envoyer en grand nombre.
CHARLES GARDNER,
31 juil—3 m Commercial Place.

Briques de qualité supérieure, à prix réduits.
Briqueterie de P. Fortier,
CES briques seront expédiées aux planteurs, à leur atterrage le long de la côte, en lots de 75 à 80 milliers et devront être promptement déchargées aux taux suivants:

Eglise Rouge, ou au-dessous	$8	le millier.
Bonnet Carré	8 25	"
Couvent	8 75	"
Donaldsonville	9 25	"
Plaquemines	9 75	"

Pour plus de détails, s'adresser à DARBY & TREMOULET,
27juill—3m 24, Bienville

Ouverture de l'Hôtel Washington.
LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public qu'ils feront l'ouverture de l'HOTEL WASHINGTON, au lac Pontchartrain, dimanche prochain, 2 mai. Ce magnifique établissement reconstruit dans un genre nouveau, ne laisse rien à désirer sous le rapport de la distribution et de la commodité. Les visiteurs y trouveront des salons spacieux et bien aérés, des appartemens pour familles meublés à neuf et bien disposés. La barre qui, avant l'incendie, avait l'inconvénient d'occuper une partie de l'Hotel même, en a été séparée et placée dans une maison construite tout exprès. Le jardin, parfaitement entretenu, offre aux promeneurs un ombrage aussi frais que par le passé.
23 av— JULES COURCHE & Co.

AVIS.
M. H. A. RUPERTI, de Hambourg, est devenu, aujourd'hui, associé dans notre maison CHARLES KOCK & Co.
Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1858.
27 juil—

PETITE MACHINE A VAPEUR, de la force de 3 chevaux, pompe alimentaire et bouilloire de 14 pieds sur 32 pouces; le tout en très bon état, à vendre à très bas prix. S'adresser à B. TURPIN, encanteur,
7 août—12f 3ps Vieille Levée, No 56

Parfumerie de la Société hygiénique.
REÇU par le navire Roger Stewart, du Havre: Un grand assortiment de parfumerie de la Société hygiénique. LION & PINSARD,
28 août 66 et 68 rue Royale

Aux Créoles.
IL y aura beaucoup de changements dans les deux mois qui vont suivre. On demandera des teneurs de livres et des commis. Ceux qui sont acclimatés et peuvent parler deux ou trois langues sont toujours préférés, pourvu qu'ils aient les *connaissances nécessaires*. Le Collége Commercial de Dolbear a été établi expressément pour les personnes qui se destinent au commerce. Plus de 2000 élèves de ce Collége ont de bonnes places à la Nouvelle-Orléans.
4 sep RUFUS DOLBEAR.

Installations de Gaz.
HENDERSON & GAINES,
No 100, RUE DU CANAL,
FONT en ce moment l'ouverture d'un assortiment complet de chandeliers, pendants, branches, etc. qu'ils ont reçus de manufactures anglaises et américaines. Ces installations sont de tous prix. La pose ne coûtera rien aux acheteurs.
4 sept—m J

FROMAGE Tête de Maure—50 caisses fromages frais venant d'être reçus en magasin, à vendre par DUNTZE & Co
4sept enc Royale et Conti

CONFITURES de la Havane—Un grand assortiment de goyaves, gelée et pâte, boîtes de toutes grandeurs.
25 caisses confitures assorties, venant d'être débarquées. A vendre par DUNTZE & Co
4sept enc. Royale et Conti

LIQUEURS—10 caisses crème de cacao à la vanille
5 caisses punch au rhum
200 paniers anisette
5 caisses eau de la Chartreuse
50 do curaçao de Hollande
25 do liqueurs extra, assorties.
A vendre par DUNTZE & Co
4 sept encoignure Royale et Conti

VIN ROUGE—Reçu par le Ch. Reed—
100 caisses Estèphe, Fdk Klepper & Co.
25 do Margaux, très supérieur
20 do Chateau d'Yquem, Haut Sauternes.
DUNTZE & Co,
4sept encoignure Royale et Conti

BAQUETS—En débarquement du navire K T Gabain(?)—100 beaux baquets, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF,
13 et 15 St-Louis

EAUX-DE-VIE—50½ pipes eau de vie d'Errand(?), en magasin et à vendre par F. JACOB, DUSSUMIER & Co,
1jn Nos 46, 47 et 48, Vieille Levée.

BI-SULFITE DE CHAUX.
LE soussigné a pris le magasin No 7, rue Front Levée, entre les rues Douane et Bienville, où il a transporté son bureau.
A l'avenir, il donnera tout son temps toute son attention et son énergie aux affaires de sa RAFFINERIE CARONDELET et aux travaux du BI-SULFITE DE CHAUX.
A ce sujet il informe Messieurs les habitants sucriers et leurs commissionnaires qu'il a établi comme suit, le tableau des prix de son BI-SULFITE DE CHAUX, **qu'il garantit être parfaitement pur.**
De 9 à 10 degrés Beaumé $6 le baril.
A 8 degrés Beaumé $5 le baril.
Tous les barils porteront sur le fond le chiffre de la densité y contenue. Les habitants voudront bien désigner le degré qu'ils préfèrent autrement il leur sera envoyé le degré fixe.
Les barils aux prix les plus élevés de la place [illegible] les barils qui seront envoyés à son laboratoire pour être remplis.
N. B.—**Il est ACTUELLEMENT prêt à remplir amplement les ordres qui lui seront donnés et ce, sous le plus bref délai**, et conseille respectueusement aux habitants qui auront besoin [illegible] d'envoyer leurs ordres avant la baisse des eaux dans les rivières tributaires.
LIGER LAUTE,
No 7, rue Front Levée, entre les rues Douane et Bienville
Nelle Orléans, 1er septembre 1858. 2sept—1y

Association Homœopatique de BIENFAISANCE.
Infirmerie Homœopathique.
LE public est informé que, sous le patronage de l'Association Homœopathique de Bienfaisance, il vient d'être ouvert à la [illegible], encoignure Amour et Histoire, une infirmerie où les malades des deux sexes seront reçus et soignés de tous les maladies [illegible] homœopathique de la fièvre épidémique régnante.
N. B. Tous les praticiens homœopathes sont invités à venir s'inscrire comme médecins ordinaires, au bureau de M. Leon Peret, rue Gravier 15?
9 sep—3f

Avis spécial,
Succession de Louis Ducornau.
LES débiteurs de la succession de Louis Ducornau sont prévenus de se payer ce qu'ils doivent à la dite succession, à personne [illegible] au soussigné qui seul est autorisé à en toucher le montant.
Tous ceux qui doivent à la succession sont priés de régler avec le soussigné sans plus de délai.
JOHN McKEE(?),
Exécuteur [illegible]
No 8 Exchange Place, Nlle-Orléans.
9sept—3mois v & c

AVIS DE SOCIETE.
LA maison CHARLES ODIER & Co étant arrivée au terme de son contrat est dissoute à partir de ce jour.
M. CH. HONOLD est chargé de la liquidation.
Les affaires de l'ancienne maison seront continuées par les soussignés qui ont ce jour formé une nouvelle société sous la raison CH. HONOLD & Co dans laquelle M. CHARLES ODIER est intéressé en qualité d'associé en commandite.
CHRISTIAN HONOLD, AUGUSTE MEINADIER, Associés Gérants
CHARLES ODIER, commanditaire
Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1858
1 sept—1m 1j

COUVERTURES—500 paires de couvertures de laine blanches et grises, des célèbres marques F A S et Sebastopol, reçues par le navire Nuremberg
750 paires couvertures des mêmes marques attendues par le navire Mulhouse.
A vendre par les seuls agents de la Grande Manufacture F A Seillière
ED. GAUTHREIN & Co,
1er sep—1m 28 rue Carondelet

Installations de magasin
A VENDRE à bon marché, étagères et vitrines le tout en bon ordre. S'adresser au No 76 rue du Canal 1sept

Couvertures grises des Etats-Unis pour la marine.
PESANT de 10 à 11 livres [illegible] deux extra. Un lot [illegible] en liquidation, attendu et à vendre au dessous du prix de la manufacture. On peut voir les échantillons à notre bureau. W. H. LETCHFORD & Co,
2 sept—1m rue du Canal

Avis.
LE public est informé que la Cour de la quatrième Justice de Paix a été transportée de la rue St Pierre (Bâtisses Pontalba) à **l'encoignure des rues Chartres et St Pierre** dans [illegible].
G. LEBLANT(?) 24 août—1f

OUVERTURE DES **Magasins Carrollton,**
Encoignure des rues Baronne et Poydras près le marché.
LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux Dames et au public en général qu'à partir du [illegible] septembre ils ouvriront de vastes magasins connus sous le nom de "Carrollton Store".
Ayant conclu des arrangements en Europe et dans les manufactures américaines de manière à recevoir constamment
Un stock nouveau de marchandises de fantaisie et autres,
Par eux importées, ils pourront [illegible] à bien meilleur marché [illegible].
Les personnes qui tiennent des maisons de bals et des restaurants, les marchands, les tailleurs et les planteurs trouveront toujours un assortiment qui ne laissera rien à désirer et qui sera vendu
AUX PLUS BAS PRIX POUR LE COMPTANT
Les acheteurs sont respectueusement invités à venir examiner les marchandises.
C. LAROUSSINI(?) & CO.
[illegible]

JULES GOUGUET,
Médecin de la Faculté de Montpellier (FRANCE)
Après 22 ans de pratique dans la Louisiane, vient de fixer sa résidence
Encoignure St. Philippe et Remparts
Nouvelle Orléans 14 [illegible]—6m

E. ALEIX,
Pharmacien-Chimiste,
SUCCESSEUR DE M. B. H. CHENN(?).
A l'honneur d'informer MM. les docteurs et le public en général qu'il vient d'ouvrir une Pharmacie au No 69 rue Royale, où il continuera les affaires de son prédécesseur.
Les prescriptions des médecins recevront, jour et nuit, mes soins personnels.
La pureté des médicaments est pleinement garantie. Ils sortent des meilleures fabriques du Nord et de l'Europe, où je me suis assuré du concours d'agents experts, d'une probité reconnue.
Attendu par les navires Nuremberg et Mulhouse, du Havre, et du Philadelphia de New York, un grand assortiment de produits chimiques et pharmaceutiques.
23 août

MAGASIN DE TAPIS.
No 12, rue de Chartres.
NOUS offrons, [illegible] marché—Un grand assortiment de tapis, tels que
Moquettes(?), Velours, Bruxelles, tapis à trois plis et ingrains;
Toiles cirées, de tous genres, et de toutes qualités,
COUVERTURES DE TABLES ET DESSOUS DE TABLE
[illegible] un grand assortiment
Nattes 6/4, 5/4, 4/4 et 3/4, à raies, blanches, et de fantaisie
A vendre pour du comptant ou des billets approuvés.
23août A. BROUSSEAU & Co

AVIS.
NOUS donnons avis à toutes personnes intéressées que M. A. Sutherland n'est plus employé par nous
31 août P. DUREL & Co

EN débarquement du navire Fenella(?), capitaine Gallis, venant du Havre et à vendre par les soussignés—500 damejeannes de 5 gallons
200 do 4 do
300 do 2 do
500 do 1 do
PAUL JUGE FILS & Co.
31 août 27 rue St Louis.

Magasin à louer.
A LOUER, à partir du 1er octobre le magasin No 20, rue de Chartres. S'adresser à D. D. ROGERS,
2 juil No 45 rue du Camp

F. GAIENNIE,
Marchand de produits de l'Ouest.
Porc, bœuf, bacon, jambons, Graisse, farine, whisky, etc
No. 29, rue de la Vieille-Levée,
3 déc—1 an NLLE ORLEANS.

PAPIERS PEINTS—PAPIERS PEINTS
BAUMBACH & EVERS,
Marchands en gros et en détail.
De papiers peints français et américains,
BORDURES, coins—imitations chêne et marbre—toutes les variétés.
No 24, Exchange Place, en face du Bureau de Poste.
Ils exécuteront avec soin le travail qui leur sera confié. 2 oct—1an

TABAC.
LA BELLE CREOLE—10 et 5 morceaux à la livre.
ESSENCE DE MIEL.
Ces célèbres tabacs extra fins (10 et 5 morceaux à la livre) sont constamment en magasin et à vendre par PATTON, SMITH & PUTNAM,
19mars Encoignure Tchoupitoulas et Gravier

$75 de Récompense.
PARTI marron, un jeune mulâtre foncé, nommé JOHN, âgé de 12 ans, taille moyenne pour son âge. Il est créole, parle le français, l'espagnol et s'exprime mal en anglais. On suppose qu'il est caché chez ses parents qui habitent la partie inférieure du Deuxième District. Sa mère demeure sur le Chemin du Bayou, encoignure de la rue Derbigny, et son frère dans la rue de l'Esplanade, encoignure Vieille Levée. Je paierai la susdite récompense à la personne qui l'arrêtera et me le livrera. W. J. PIERCE,
29 mai Rue Baronne No 66.

MERCHANTS HOTEL, encoignure des rues St Charles et Canal—Le soussigné, directeur de l'Arcade pendant nombre d'années, annonce à ses amis et connaissances, qu'il a ouvert, au coin des rues St Charles et Canal, un HOTEL DE PREMIER ORDRE sous tous les rapports. Les chambres sont vastes et bien aérées. La table sera garnie de tout ce que le marché pourra fournir. Il espère se rendre digne du patronage du public.
23fév—1an J. DE BAUN, propriétaire

Avis.
On désire louer à bail une maison de six ou huit appartements au centre de la ville. S'adresser au bureau de l'Abeille. 27 août

POMMES de terre—300 barils et sacs pommes de terre de choix, en bon état pour être expédiées, à vendre par MARKS & POLLOCK,
22pt 53 rue Tchoupitoulas

ATTENDU par le navire Lizzie Boggs, venant de Bordeaux—57 barriques vin rouge vieux pour familles, à vendre par PAUL LACROIX,
2sept 13 Toulouse

MARSEILLE, Marseille—Attendu incessamment par le navire Fanny Eater:
650 paniers huile Plagniol grande et ½ bouteilles
675 caisses vermouth Noilly Pratt & Co
100 do cassis du Mont d'Or
50 do punch au rhum et ratafia
150 do salaisons saut Rouard(?)
200 do eau de fleur d'oranger supérieure
50 estagnons eau de fleur d'oranger
2000 cruchons à curaçao grand modèle
2000 flacons à Marasquin do
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
10sep 44, Vieille Levée

ATTENDU incessamment par le navire Marthe(?) de Bordeaux
100 barriques vin rouge bon ordinaire
50 do do supérieur pour famille
20 do vin blanc Haut Sauternes, à vendre par BLANCHIN & GIRAUD
10sep 44, Vieille Levée

ATTENDU incessamment par le navire Sibyl, de Bordeaux—
100 barriques vin rouge bon ordinaire
50 do do vieux pour famille.
100 caisses fruits à l'eau de vie, nouveaux
25 do absinthe suisse
25 do kirsch wasser de la Forêt noire
200 paniers anisette Chauvet [illegible]
25 caisses eau de noix superfine extra.
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
10 sep 44 Vieille Levée

PETITS POIS—4 caisses petits pois en caisses de 100 [illegible], à vendre par BRUGUIERE & Co,
28 rue Bienville.

Triomphe des LOTERIES DE S. SWAN & Co
Swan & Co continuent le tirage de leur LOTERIES SANS INTERRUPTION
Les loteries de Swan & Co sont légales et autorisées par l'Etat de la Géorgie.
La dernière tentative faite pour nuire à notre maison a démontré que nos loteries sont [illegible] et que les lots sont ponctuellement payés [illegible].
Les loteries suivantes seront tirées publiquement par S. SWAN & Co., Directeurs de la LOTERIE DE L'ACADÉMIE DE SPARTA dans le mois Septembre 1858, à AUGUSTA (Géorgie), comme suit:
Classe 31—Pour être tirée SAMEDI 4 septem. 1858
Classe 32—Pour être tirée SAMEDI 11 septem. 1858
Classe 33—Pour être tirée SAMEDI 18 septem. 1858
Classe 34—Pour être tirée SAMEDI 25 septem. 1858
Sur le plan de numéros simples
CINQUANTE MILLE BILLETS.
Cinq mille quatre cent quatrevingt-cinq Lots
[illegible] MAGNIFIQUE PLAN
Tous les Samedis, dans le mois de septembre.
1 Lot de $70 000 [illegible]
[illegible]
Approximations [illegible]
5,485 lots s'élevant à [illegible]
[illegible]
En demandant des billets [illegible]
Faites-nous parvenir l'argent [illegible]
Les acheteurs [illegible]
Les acheteurs sont priés de signer [illegible] et faire connaître leur bureau de poste [illegible] l'Etat qu'ils habitent
La liste des numéros gagnants [illegible]
Souvenez-vous que chaque [illegible], sans déduction.
[illegible]
Adressez les demandes [illegible]
SAMUEL SWAN & [illegible]
[illegible]

Vetements d'été
POUR HOMMES
JEUNES GENS et
ENFANS.
DIVERSES QUALITÉS.
Articles d'habillement
Se composant en partie de
Chemises de mérinos—gaze,
Chemises de tricot,
Caleçons de toile,
Chaussettes.
Presqu'au prix coutant.
[illegible]
Vêtemens en caoutchouc.
A LA NOUVELLE ORLEANS.
ALFRED MUNROE,
31, rue des Magasins.

LES NOUVELLES
MACHINES A COUDRE,
PERFECTIONNÉES DE
WHEELER & WILSON
SONT reconnues à [illegible]
La machine à coudre de Wheeler & Wilson, [illegible] **qu'aucune autre machine à coudre** ne peut exécuter.
La preuve irréfutable de **l'immense supériorité** des machines à coudre de WHEELER & WILSON sur **toutes les autres** [illegible] **taxes** [illegible] ELIAS HOWE [illegible] **Wheeler & Wilson** [illegible] ger & Co et de Grover & Baker [illegible].
Veuillez vous adresser au No 130, **rue du Canal**, et examiner la [illegible] machine à coudre perfectionnée, de Wheeler & Wilson
3 juil—5m S. H. PECK, agent

LAIT ANTEPHELIQUE
[illegible]

Aux Familles.
SIROP BALSAMIQUE et PECTORAL.
Ce sirop d'un goût agréable [illegible] méritée pour la guérison des **rhumes, toux, catarrhes, enrouemens coqueluches.**
REYNOLD'S SPECIFIQUE
Anti-goutteux et anti rhumatismal.
[illegible]
SIROP D'HUILE DE PALMA CHRISTI.
Purgatif. [illegible]
LAIT ANTEPHELIQUE.
[illegible]
POUDRE DE TOILETTE DE LUBIN
Ces poudres [illegible]
F. F. HENRIQUEZ,
11 janv enc St Louis et Remparts

P. Durel & Co.
Marchands de fournitures de bureau, imprimeurs et fabricants de livres,
37, rue de Chartres,
VIENNENT de recevoir par le steamer Cahawba, les ouvrages importants et utiles au commerce, ci-après énumérés:
Tables du change français, indiquant la valeur des francs et centimes en piastres et cents les différents taux du change de 5 0/0 francs à $ 50 fr par piastre, augmentant par 1/4 centimes, ainsi que la valeur au pair nominal de $ 33 1/3 et le taux établi par les Etats Unis pour le paiement des droits
Tables du change sterling pour réduire la monnaie anglaise en monnaie américaine et vice versa [illegible] de prime. Dans ces tables la valeur de toutes les parties de la livre sterling, [illegible] le divers taux de change est donné à vue
Tables d'intérêt de Rowlett, [illegible] à vue l'intérêt à 6 0/0 sur toute valeur
Tables d'intérêt de Preston, indiquant à vue l'intérêt à 7 0/0 sur toute valeur
Tarif des Etats Unis d'Ogden renfermant les tables de mesures, monnaies, poids, &c étrangers, réduits à ceux des Etats Unis
Rapide mesureur de Blunt, indiquant à vue le contenu solide de toute espèce de colis ou de tonneaux, selon leur longueur, leur profondeur [illegible]
Les ouvrages ci-dessus sont offerts à très bas prix par P. DUREL & Co.
25av 37 rue de Chartres

EN débarquement du navire Lalla Rookh, arrivé de Bordeaux:
100 barriques vin rouge, côtes Fronsac,
60 do do Château Margaux(?)
20 do do Canon
20 do do St Julien Médoc
20 do do Château Cayac
8 do vin blanc Haut Sauterne
9 demi do do do do
12 quarts pipes cognac supérieur,
4 barils caramel,
5 caisses, 25 paniers anisette Chauvet,
10 do 12 bouteilles de litre chacune, vin de Beaujolais;
100 do fruits à l'eau de vie assortis, poires, prunes et abricots. A vendre par J. N. CURIEN
28août 23, rue Toulouse

FRUITS AU JUS ET A L'EAU DE VIE—300 caisses cerises à l'eau de vie,
35 caisses fruits au jus assortis,
46 do do à l'eau-de-vie.
En débarquement du navire "Lalla Rook", venant de Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
28août—3f 17 et 19, rue St-Louis